

# Ploumagoar

Variante dialectale de Ploumoguier (Finistère).



Son nom, formé avec le vieux-breton macoer, aujourd'hui moger, issu du latin maceria "ruines", — mot qui apparaît sous la forme diminutive dans Parc-Vagoric, parcelle dans le secteur de Saint-Hernin, et plurielle dans Ros-Magorau, aux environs de Kerbouillon —, se réfère à des vestiges qu'on peut penser, même si on n'en a à ce jour aucune confirmation archéologique, être d'époque gallo-romaine.

A peu de distance au nord-ouest du bourg, au bord d'une ancienne voie romaine de Nantes au Yaudet, le village de Runanvezit "la colline de la boissière", avec son tumulus de l'Age du bronze, n'est pas sans renforcer la présomption de la présence romaine.

## **Le nom de la localité est attesté sous les formes :**

ecclesia de Plomagor en 1158 et en 1185 (pour la première fois, dans une confirmation de l'archevêque de Tours, des biens de l'abbaye rennaise de Saint-Melaine)

parochia Plomagor en 1190

Ploemagoer en 1358, 1368 et en 1380

Ploemauguer à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle

Ploemagoer en 1417

Ploemoguier en 1461

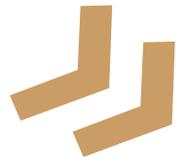
Ploumagoar en 1555.

Les romains avaient jugé la place stratégique afin de surveiller le fleuve Trieux et ne pas subir ses soubresauts lors de fortes pluies, pour s'installer. De nombreux vestiges ont confirmé leur présence et même la présence des gaulois et hommes de l'âge du bronze et du fer : stèle, motte, tumulus, hache silex, polissoir, tuiles romaines, le buis (dans les toponymes : Runanzivit), le palais romain, les anciennes routes...

Ainsi Ploumagoar est une ancienne paroisse, dite primitive, bien avant Guingamp. C'est pourquoi son église est sous la protection du premier évêque de Rome : Saint Pierre.

L'ancienne paroisse de Ploumagoar comprenait les trêves de Pabu et Saint Agathon qui ont été détachées en 1790 pour constituer de nouvelles communes. Elle était divisée en quatre circonscriptions appelées « dîmeries » : Goazaulès, Tréméac, Trévon et Trévis (Territoire sur lequel une partie des récoltes étaient prélevées au bénéfice du clergé). Elle dépendait de l'évêché de Tréguier.

La commune aujourd'hui couvre 3207 ha ; sous l'ancien régime la paroisse faisait 5447 ha.



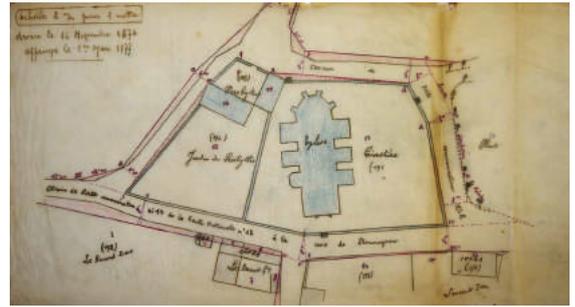
# L'église Saint Pierre

« Ils ont été des générations à construire des églises et des chapelles. Les pierres se taisent. Un œil attentif, un cœur ouvert et un accueil adapté font parler les pierres : un message de culture et de la foi ».

« **L'église** » signifie, en grec, assemblée. Elle est proprement dite la « maison de Dieu », mais aussi un endroit où les paroissiens se rencontrent pour faire « lien et société » (comme on dit aujourd'hui) et constituer la grande famille des chrétiens.

Dans la majeure partie des cas, elle est orientée. L'autel est situé vers l'Orient (est) où le soleil se lève, symbole du Christ ressuscité. Nos anciens pensaient que le soleil naissait tous les jours et qu'il mourrait tous les soirs à l'Ouest (soleil couchant). A Ploumagoar, l'église Saint Pierre est orientée ainsi.

Lorsqu'elle fut construite, elle constituait un enclos paroissial (espace réservé à Dieu), terme forgé au XIX<sup>ème</sup> siècle et qui désigne une superficie close par un mur délimitant de façon plus ou moins stricte l'espace sacré de l'espace profane du bourg. L'espace sacré comprend l'église et le cimetière. Des cartes postales du début du XX<sup>ème</sup> siècle nous le rappellent, car il a disparu lorsque le cimetière a été transféré.



Cet ensemble est constitué :

**Une dôture** : constituée d'un mur, des échaliers et du portail. Ce mur symbolise la séparation du monde des vivants du monde des morts. Le passage quotidien se fait par les échaliers (grande pierre plate sur champ) ; il fallait les enjamber pour pénétrer et elles interdisaient aux animaux domestiques (chiens, cochons...) de venir fouiller la terre et déterrer les corps. Le portail n'était ouvert que pour laisser passer les baptêmes, les mariages et les enterrements. Ceci constituait l'accueil dans la maison de Dieu.

**L'église** : dite aussi maison de Dieu.

**Le porche** : situé presque tout le temps au sud, il servait de salle de réunion au conseil de fabrique (groupe de personnes qui gérait les problèmes de la paroisse). C'était un lieu de transition entre le monde profane et le monde sacré.

**Le calvaire** : provient de l'ancien cimetière.

**Le cimetière ou placître** : espace cultuel autour de l'église. Le cimetière autour de l'église a été transféré à partir du 7 novembre 1938 (arrêté préfectoral). En 1935, la municipalité, sous la mandature de Mr Yves Offret, maire, constate l'exiguïté de ce cimetière (17 ares pour une population de 2358 habitants) et projette de le transférer. Le nouveau cimetière a été dessiné par l'architecte guingampais Georges Robert Le Fort. Ce transfert ne s'est pas effectué sans animosité.



## L'église :

L'église Saint Pierre a remplacé une précédente église datant du XII<sup>ème</sup> siècle. Il nous reste les fonts baptismaux posés sur 3 piliers qui sont plus contemporains ; ils symbolisent la Trinité (le Père, le fils et le saint Esprit).

Elle fut rebâtie de 1778 à 1788 d'après les plans, en forme de croix latine, de **Jean François Anfray** (architecte-ingénieur des Ponts et Chaussées guingampais) qui s'inspira du style néo-classique de Saint Philippe du Roule à Paris pour la façade ouest, mais il ne disposa que d'un maigre budget pour son édification. Le devis, de 1778, se montait à 30 900 livres, non compris les deux chapelles des transepts. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le souci d'économie et la baisse des recettes paroissiales seront responsables d'un abaissement de la qualité des constructions religieuses. Les plans, réalisés par des fonctionnaires des Ponts et Chaussées, auront comme premier objectif le moindre coût, avec comme résultat des églises et chapelles anonymes, banales, d'une austérité administrative. Les années 1770 verront quelques réalisations néo classiques, d'une lourdeur inesthétique sans précédent : l'église de Ploumagoar (1778-1788) en est un exemple. Malgré son aspect assez lourd et imposant, sa vue n'est pas désagréable pour l'œil.

C'est **François Roux** entrepreneur, qui s'adjuge le travail le 4 septembre 1778. Il travaillera sur le chantier jusqu'en 1781, date à laquelle il arrête. François Roux n'est pas très regardant. Il fait entrer dans la maçonnerie divers matériaux qui n'auraient rien à y faire, comme des anciennes pierres tombales qui se trouvaient dans l'église. Sur ce, il fut remercié poliment mais fermement. Il faut donc trouver un nouvel entrepreneur. C'est **Julien Heurtaut**, lui aussi de St-Brieuc, qui mènera le chantier à terme. Il est associé avec Pleuvin et le Guern de la même ville.

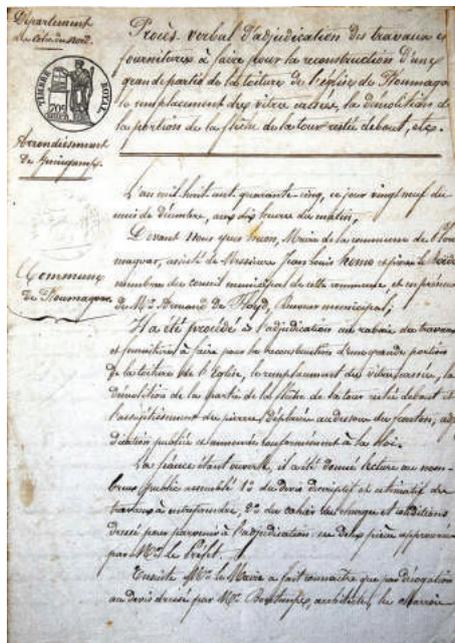
Souvent les chapelles des transepts étaient financées par des nobles car ils avaient, à leur service, un chapelain qui disaient tous les matins une messe pour leurs défunts. On appelait ces chapelles : « chapelles prohibitives ». A Ploumagoar, deux familles furent sollicitées pour bâtir ces chapelles pour la somme de 1 628 livres et 15 sous.

L'ancienne église renfermait un enfeu attaché depuis un temps immémorial dit un arrêt du parlement de Paris du 15 juin 1624, à la terre de Runevezit. Elle renferme également les enfus de la Ville-Blanche (avec droit d'escabeau et accoudoir) et celui de la famille de Kerlozquet (qui était en 1590, à l'écuier Morice de Becmeur, sieur de Loquelatas).

La première famille noble est Gilbert du Motier, mieux connu sous le nom de marquis de La Fayette (né en Auvergne au château de Chavagnac en 1757). Sa mère, Marie Louise Julie de La Rivière, issue d'une riche et noble famille de Saint-Brieuc,

avait des possessions dans la région dont le fief de Kerherniou (en Ploumagoar) et celui de Kerauffret (en Saint Adrien, ancienne trêve de Bourbriac). La seconde, un dénommée Stapleton, est un illustre inconnu. Aucune de ces familles ne voulurent financer ces chapelles et, de ce fait, elles abandonnèrent leurs droits de propriété et de prééminence dans cette église. Le conseil de fabrique leur intenta un procès qu'il gagna en 1788.

La construction de l'église n'allait pas vite. Julien Heurtaut et ses collègues délaissèrent le chantier pendant des mois puis revinrent ensuite monter un pan de mur. A ce rythme, le conseil de fabrique se fâche et envoie l'affaire devant l'intendant général du roi en Bretagne : Antoine François de Bertrand de Molleville. Le 12 septembre 1788, celui-ci met en demeure Julien Heurtaut d'achever l'édifice dans un délai de six mois.



Dans la nuit du jeudi 9 mars 1820, la voute de la nef s'écroule. Cette église était couverte par une voute en berceau construite en briques maçonnées avec du plâtre. « La résistance des murs et des tirants en fer n'étant pas capables d'en soutenir la poussée, elle s'est écroulée en entier et a brisé une partie de l'autel, la balustrade du chœur et enfoncé le milieu du pavé dans la longueur de l'église » nous dit le rapport du maire de l'époque Le Boëdec.

La charpente fut refaite mais en bois, après rehaussement des murs, que l'on peut deviner encore aujourd'hui (partie hautes enduites).

La flèche de l'église fut détruite à deux reprises par la foudre : une première fois en 1845 et seconde fois le 3 décembre 1853 à 4h 15 du matin.

Elle fut reconstruite d'une autre manière, une flèche octogonale, en 1853, mais cette fois munie d'un paratonnerre. A la fin de l'année 2008, lors de la remise en état du paratonnerre, la municipalité sous la mandature d'Yves Lollieric, constate le mauvais état de la flèche. Elle lance une procédure d'urgence pour réaliser des travaux le plus rapidement possible car des fissures et des creux importants apparaissent et mettent la stabilité du clocher en péril. En mars 2009, l'entreprise Lefèvre de Pordic entreprennent les travaux durant trois mois et pour la somme de 51 788 €.



# Façade Sud

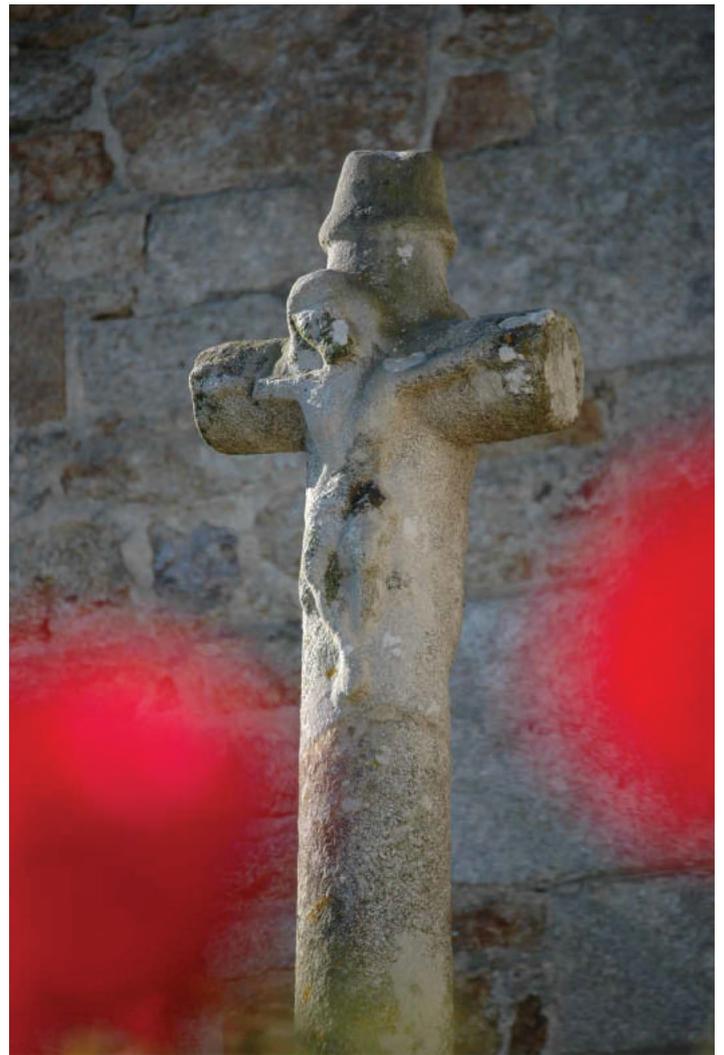


**La croix :** Bien que présente dans l'ancien cimetière, elle n'est pas à sa place originelle. En effet, le Christ en croix regarde le sud. Or, normalement, un Christ en croix regarde l'ouest, point cardinal où le soleil se couche, comme Jésus mort sur la croix. Elle pourrait avoir été mise en place après la construction de la nouvelle église. Elle porte une date 1806, mais sa réalisation est antérieure. Sur le devant on peut y voir gravées, une croix et l'inscription : « IEAN PENGLAU ».



Pour accéder à la table où est posée la « mace » supportant le fût de la croix, il nous faut gravir trois marches qui symbolisent la Trinité.

Cette table est-elle une pierre d'autel ou une table d'offrandes ? Si cela avait été une pierre d'autel, nous aurions dû voir l'emplacement de la pierre gravée de 5 croix (symbole des marques laissées par les clous dans les mains et les pieds du Christ et à gauche, la marque du coup de lance que le légionnaire Romain Longin porta dans son flanc et d'où jaillit de l'eau et du sang qui tomba dans ses yeux et le rendit aveugle). C'est donc plutôt une table d'offrandes.



*Rédaction du vicar  
Calvaise.*

*Après le Président fait connaître qu'il a été dans l'obligation de faire descendre le vicar calvaise qui se trouve sur l'emplacement du vieux cimetière, ce dernier était brulant et devenant un danger, surtout pour les enfants qui ne trouvaient rien de mieux que de grimper dessus.*

*Au moment de la descente, la croix est tombée et s'est cassée, mais il n'y avait qu'à faire un trou dans chaque morceau et y mettre un coin, avec un peu de ciment.*

# Façade sud

## Le bénitier

Il invite les fidèles à se signer et à se souvenir des grâces de leur baptême avant de pénétrer dans l'église. Sa présence est rare à l'entrée des églises.



Sur le médaillon central, on voit un aumônier qui sous un arbre également estropié, rend le dernier sacrement (extrême onction) à un soldat blessé devant un calvaire. Comme Jésus, le soldat a donné sa vie pour le salut de ses frères d'armes.

Sur deux phylactères reliés entre eux par une médaille militaire, on peut lire : « Pro Deo Pro Patria Fortes ceciderunt » Pour Dieu pour la Patrie ces courageux sont tombés.

Ce médaillon est signé Le Goff (sculpteur briochin).

## Les autres médailles, de part et d'autre, des drapeaux français

La médaille militaire et la croix de guerre, sans oublier les sept hermines qui rappellent les sept saints des évêchés de Bretagne.

En novembre 2014, dans le cadre de la commémoration du centième anniversaire du début de la première guerre mondiale, le mémorial des soldats Morts pour la France de 1914 à 1919, a été remis en état. Deux personnes bénévoles (François Lemen et René Le Pape) ont retracé les 110 noms de soldats ainsi que l'ensemble des inscriptions et illustrations figurant sur les plaques.

**1914**  
Yves LESCOPE  
Louis CHAMPEAU  
Je Ma BRUSQUELLEC  
Yves LE GALL  
François BERVET  
J<sup>e</sup> L<sup>e</sup> PEUROU  
François LE COTTON  
Jean SALAÛN  
Joseph HUET  
François STEUNOU  
Pierre LE PEUCH  
Joseph DAGORN  
François PASTOL  
Ernest PERRO  
François DOMALAIN  
Yves LE TIEC  
Louis COQUIL  
Pierre BONNO  
Joseph FLOURIOT  
Auguste MELLAT  
Jean SALAÛN

**1915**  
Yves LE PARC  
Pierre PERROT  
Joseph LE GALLOU  
Alexandre MAROS  
François DUTERTRE  
Joseph DUTERTRE  
Louis ILLIEN  
Louis BOEDEEC  
Isidore PENNEC  
Jean BESCONT  
Hippolyte ROUZIC  
J<sup>e</sup> F<sup>e</sup> PIRIOU  
Joseph LE PARC  
J<sup>e</sup> M<sup>e</sup> COQUIL  
Pierre LE GARFF  
Pierre PERRIN

Yves LE COQ  
Pierre BEAUSSON  
Joseph LE BAIL  
Yves MAZEO  
Pierre LE BECHEC  
Ernest MOREL  
Yves DIOURON  
Jean ROUZIC  
Pierre BRE  
Yves LOLLIERIC  
Yves GALLARDON  
Eugène BELLEGOU  
Yves GORREGUES  
Joseph LE JAN  
Alexandre TROADEC  
Emile BEGUEC  
Mathurin BEGUEC  
Eugène MONJARRET  
Pierre OMNES  
Charles LALLOUR  
Yves KEROMEN  
Pierre LE TYRANT  
Jean LOZACH

**1916**  
François PINSON  
Yves PONCE  
Louis LE PEUCH  
François LANGIEN  
Eugène COROLLER  
Yves STEUNOU  
Jean BEGUEC  
Joseph MERCIER  
François LARMET  
Jean LE CAM  
Je Ls TOULOUZOU  
J<sup>e</sup> M<sup>e</sup> TOULOUZOU  
Yves PERRO  
Eugène HELARY  
François GUENNEGOU

**1917**  
Yves LARMET  
Louis HELARY  
Eugène HERVE  
Jean M<sup>e</sup> JEGOU  
Louis BESCOND  
Yves DIOURON  
Pierre LE NOTRE  
Yves STEPHAN  
Jean CHEVOIR  
Eugène ALLER  
Joseph CONNAN  
Ambrose GIRAULT

**1918**  
Gabriel MAZEO  
Désiré GEFFROY  
Emile OLLIVIER  
Yves LE BAIL  
Georges STEUNOU  
J<sup>e</sup> F<sup>e</sup> LE SAC  
Jules REBOURS  
J<sup>e</sup> M<sup>e</sup> MONFORT  
Albert LE ROY  
Jean TANVEZ  
Yves MERRIEN  
Pierre HUON  
Jean LE CAM  
Pierre LE FLOC'H  
Pierre CARRE  
Joseph MAZEVET  
Désiré ROLLAND  
Albert MERCIER  
Pierre GILLARD  
Gaston BEGOC

**1919**  
Louis BRE  
Alexandre CACHERAT

## Un Monument aux morts

En marbre blanc, il a été mis en place par le marbrier Léon, en hommage aux « enfants de Ploumagoar ».



Ainsi sont gravés dans le marbre 110 noms. Mais si l'on regarde sur le monument laïque, on en décompte 138. Pourquoi cette différence ? Malgré cette notion aussi généreuse soit elle de rendre hommage aux morts de la grande guerre, elle n'est pas bien définie. En fait, ici sont gravés les noms des enfants baptisés dans la paroisse de Ploumagoar, mais pas nécessairement résidents. Les législateurs n'ont pas tranché cette question et il n'est pas rare de trouver une personne inscrite sur plusieurs monuments aux morts. Cet autel du souvenir traduit ce besoin de sacré qui animait tous ceux qui souffraient de la guerre.

Nos grands-pères et grands-mères, nos pères et nos mères se sont souvent recueillis pour prononcer à l'appel du nom de ces vaillants soldats : « Morts au champ d'honneur », car les nommer était un élément majeur : les noms rappellent les personnes, leur redonne existence, quand la disparition sur le champ de bataille les vouait au néant.

Ce monument aux morts est chargé de transmettre l'écho de la folie des hommes, de transmettre le rude prix de la liberté qui n'est pas définitive si nous n'y prenons pas garde.

Ce monument affirme que ces soldats étaient chrétiens également bretons mais qu'ils ont défendu leur mère patrie la France. On peut le lire :

« **Evit Doue Hag ar Vro** » Pour Dieu et Pour le Pays.

« **Kentoc'h Mervel Souzan Biken** » Plutôt Mourir Jamais Reculer.

« De tes fils vaillants, Bretagne soit fière, Gravé dans ton cœur leurs noms glorieux ; Leur gloire sur toi rejallit entière ; Arvor, sois toujours le pays des preux. »

Donnez-leur, Ô Jésus le repos éternel ; A nous la grâce, un jour de les revoir au ciel.

**Le nom des grandes batailles de ce conflit où furent tués ces soldats :**

La Marne, Dixmude, L'Yser, L'Argonne, La Champagne, Verdun, l'Artois, La Somme, La Marne, L'Aisne, L'Oise, La Lys.

## Les fonts baptismaux

Du XV<sup>e</sup> siècle, il est classé au titre de Monuments Historiques le 9 septembre 1956. Sa cuve est octogonale. Chaque côté est agrémenté d'un mascarons. Le nombre huit symbolise la résurrection du Christ et de l'espoir en la résurrection des hommes (le baptême étant une résurrection anticipée). Il provient de l'ancienne église ; il a été disposé sur trois pieds qui eux symbolisent la Trinité.



# Façade sud



*Remplacement de la porte de l'église*

Après avoir donné l'histoire d'une porte de la même époque demandant à ce que son emplacement soit remplacé par une porte de Bourg, faite qui est en matériaux locaux, et débiter dans cette pierre. Et il est content d'en faire une porte, et demande la somme que le conseil municipal pourrait lui allouer pour approuver et lui donner un acte de reconnaissance. Le conseil municipal a été très libéral, mais il a dit que d'autres travaux sont plus urgents, conseillant par ailleurs que la porte en question soit encore allée au moment, et de se reporter en dernier à une autre autorité.



## Le porche

Des plaques funéraires en marbre blanc de recteurs de Ploumagoar sont installées, ainsi qu'une plaque en hommage à l'abbé Jégo



### Pierre Marie Le Bail

Décédé le 1<sup>er</sup> août 1893 (54 ans).  
Recteur de 1884-1893 (9 ans)



### François Marie Le Bonniec

Décédé le 24 octobre 1868 (78 ans).  
Recteur de 1840-1868 (28 ans)



### Pierre Yves Marie Riou

Décédé le 20 mai 1883 (52 ans).  
Recteur de 1872-1883 (11 ans)



### Jean Louis Bonner

Décédé le 15 juin 1908 (63 ans).  
Recteur de 1893 – 1908 (15 ans)

### Pierre Marie Jégo

Décédé à Kerprat en 1948 (78 ans), cette plaque lui rend hommage.  
Recteur de 1925 – 1947 (22 ans)



## La Vierge à l'enfant



En bois polychrome, Marie vêtue d'une robe bleue ceinte à la taille, son visage est entouré d'une guimpe (Pièce de toile blanche qui couvre la tête et encadre le visage des religieuses) recouverte d'un foulard bleu retenu par ce qui semble être une couronne. Elle présente son fils Jésus, déjà bambin, vêtu à l'identique de sa mère, ne porte pas de guimpe. Jésus, de la main droite, semble vouloir bénir les fidèles qui entrent dans l'église.

La statue présente les personnages dans une attitude hiératique. Néanmoins, l'artiste local a soigné les tenues vestimentaires en prononçant les pliations.

Une protection en plexiglass la protège.

# Façade Ouest

Il s'agit de la seule façade à posséder un style, qui donne à cette église un cachet si particulier. Elle est de style néo-classique.

## Le style néo-classique

C'est un courant architectural présent durant les vingt dernières années de Louis XV (1715-1774) entre 1750 et 1830. L'architecture néo-classique utilise les éléments gréco-romains (colonnes, fronton, proportions harmonieuses, portique). Le goût pour l'antique et le retour au classicisme s'expriment aussi bien dans l'architecture religieuse que dans l'architecture civile, l'architecture privée ; il veut marquer une rupture par rapport au style baroque de la période précédente (1730-1760). Napoléon Ier souhaitait faire de Paris la Nouvelle Rome et fit édifier de nombreux bâtiments à Paris rappelant l'Empire romain à son apogée.



Modestement, la façade ouest de l'église de Plumogard est dans cette mouvance. On peut dire que l'architecte guingampais Anfray était au goût du jour : retour à la vertu et la simplicité de l'antique.

## Il se caractérise par :

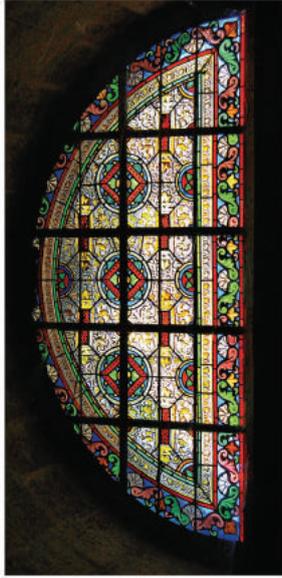
- La simplicité des volumes de l'édifice et l'harmonie des proportions
- Une prédilection pour la colonne et le fronton
- Un décor sculpté limité, voire inexistant
- Un usage d'ornements sculptés inspirés de l'antique : frises de grecques, de postes, rinceaux, festons, palmettes, etc.



La porte en bois a été remplacée en 1955, fabriquée par le menuisier briacé Joseph Mazévet. Le montage a été effectué à l'ancienne, c'est-à-dire la menuiserie est solidarisée par des pointes à tête diamant.



L'imposte (verrière supérieure) est close par un vitrail qui vue de l'intérieur, au soleil couchant, ajoute un effet supplémentaire à la lumière solaire.



1956

*Projet de Verrière supérieure au Clocher de l'église de Plumogard.*  
 Le clocher de l'église de Plumogard, qui est le seul de ce genre dans le département de l'Ille-et-Vilaine, est un monument remarquable par son style néo-classique et par son architecture harmonieuse. Le projet de verrière supérieure au clocher a été étudié par M. Anfray, architecte à Guingamp, en 1956. Le projet est basé sur les principes de la simplicité et de la clarté, et vise à restaurer l'harmonie de l'ensemble.

1956

*Projet de Verrière supérieure au Clocher de l'église de Plumogard.*  
 Le clocher de l'église de Plumogard, qui est le seul de ce genre dans le département de l'Ille-et-Vilaine, est un monument remarquable par son style néo-classique et par son architecture harmonieuse. Le projet de verrière supérieure au clocher a été étudié par M. Anfray, architecte à Guingamp, en 1956. Le projet est basé sur les principes de la simplicité et de la clarté, et vise à restaurer l'harmonie de l'ensemble.

L'arc en plein cintre de la porte est surmonté d'une étrange figure déterminée par un rectangle dans lequel on y voit comme le haut d'un « totem ». Certains y voient des pierres épannelées (dégrossies) en attente d'être sculptées.



Le fronton triangulaire est surmonté d'une tour percée de quatre fenêtres, munies, non pas de vitres, mais d'abat sons car elle contient les cloches. Ces abat sons ont pour objet de ramener le son des cloches vers la terre et non pas qu'il aille se perdre dans les airs. On peut voir dans la chambre des cloches des pierres tombales qui ont été maçonnées par François Roux, entrepreneur et qui ont provoqué son limogeage en 1781.

*Fronton du portail de l'église.*  
 M. le Maire fait connaître que le clocher de l'église de Plumogard, qui est le seul de ce genre dans le département de l'Ille-et-Vilaine, est un monument remarquable par son style néo-classique et par son architecture harmonieuse. Le projet de verrière supérieure au clocher a été étudié par M. Anfray, architecte à Guingamp, en 1956. Le projet est basé sur les principes de la simplicité et de la clarté, et vise à restaurer l'harmonie de l'ensemble.

1957

*Travaux au fronton de l'église.*  
 M. le Maire fait connaître que le clocher de l'église de Plumogard, qui est le seul de ce genre dans le département de l'Ille-et-Vilaine, est un monument remarquable par son style néo-classique et par son architecture harmonieuse. Le projet de verrière supérieure au clocher a été étudié par M. Anfray, architecte à Guingamp, en 1956. Le projet est basé sur les principes de la simplicité et de la clarté, et vise à restaurer l'harmonie de l'ensemble.

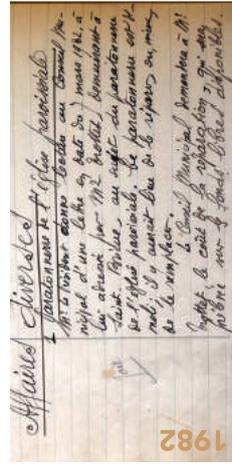
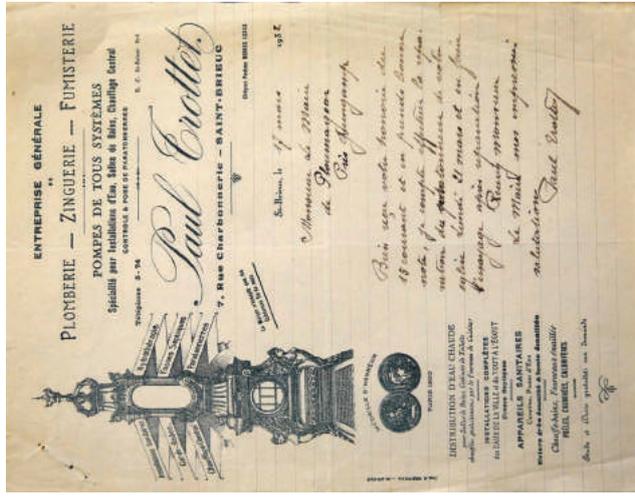
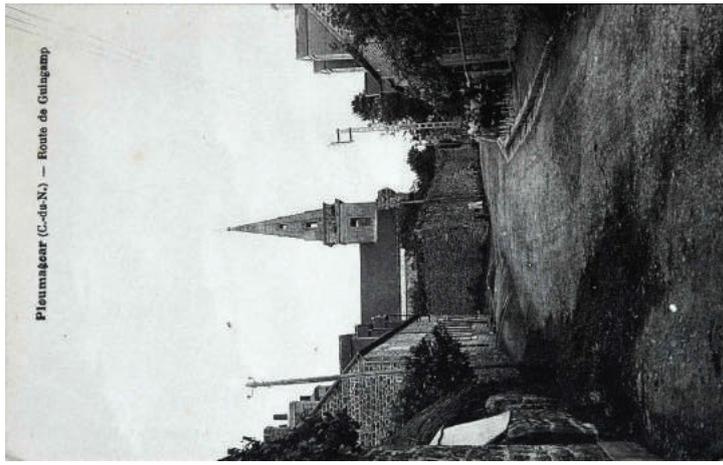
1965

# Façade Ouest

## La flèche

La flèche actuelle reconstruite à l'identique, date de 1846 suite à sa destruction par la foudre dans la journée du 3 décembre 1845.

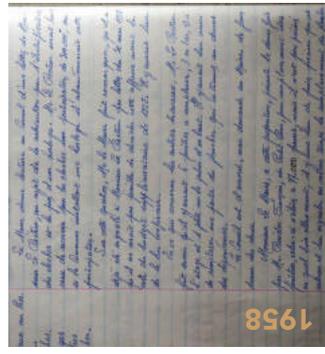
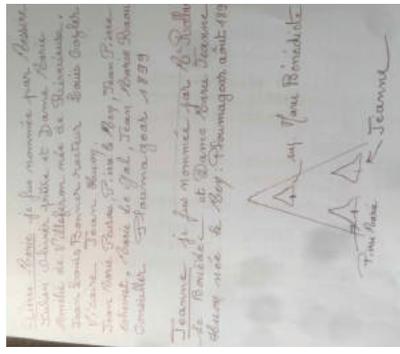
Elle symbolise l'élevation de l'âme. On trouve au sommet le paratonnerre mais également la croix sommée d'un coq qui fait également office de girouette. Ce coq symbole solaire est l'emblème du Christ (lumière et résurrection). Comme le Christ, il annonce le retour du jour après la nuit ; il chante le réveil de la communauté pour l'angélus du matin. En Bretagne deux clochers n'ont pas de coq sur la flèche de leur église : Loguivy de la Mer, et l'île de Groix. Ils ont un poisson.



## La chambre des cloches

Trois cloches sont fixées sur le beffroi. La charpente est en bois et repose sur un plancher, qui n'a aucun contact avec la maçonnerie de la chambre afin que lors du balancement, elles ne communiquent pas de vibrations à la maçonnerie qui serait préjudiciable à sa stabilité.

- 1• La cloche de la partie supérieure se nomme Marie Bénédicte.
- 2• La seconde, en bas à gauche : Pierre Marie ainsi nommée par Messire Julien Olivier, prêtre et Dame Marie Amélie de Villeferon née Riverieux. Jean Louis Bonner recteur, Louis Cozler Vicaire, Jean Huon, Jean Marie Peurou, Pierre Le Men, Jean Pierre Echevest, Marie le Gal, Jean Marie Raoult, Conseiller, Ploumagar 1879.
- 3• La troisième, en bas à droite, Jeanne, ainsi nommée par Mr Rolland Le Bouédéc et Dame Marie Jeanne Huon née le Men : Ploumagar août 1879.

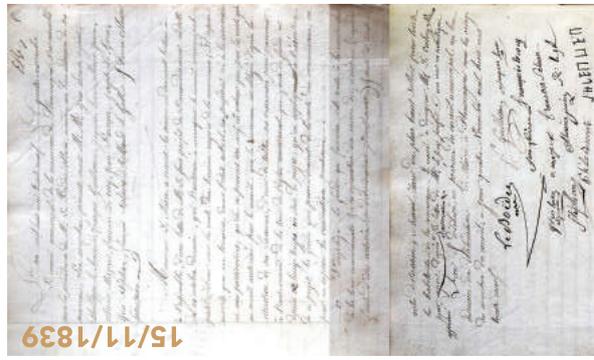
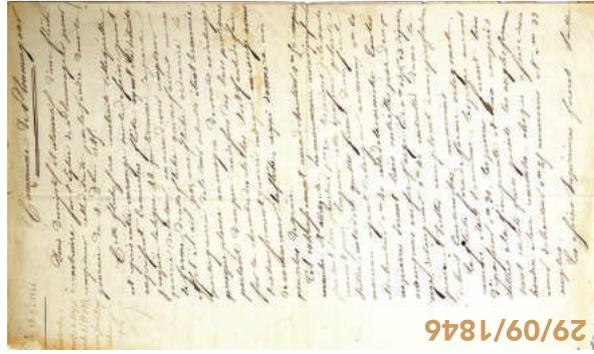


Elles ont été électrifiées 1959.

## La fonction des cloches

Elles sont la voix de la paroisse, un moyen de communication de masse utilisé depuis la nuit des temps selon, trois manières : le tintement, le carillon ou la volée. Elles portaient les nouvelles, bonnes ou mauvaises à la population suivant les sonneries bien codifiées. Elles scandaient la vie de la population par l'angélus (matin, midi et soir) à l'heure ou tout le monde ne possédait pas de montre ; elles invitaient les paroissiens à se rendre à l'église pour les offices ; elles signalaient le baptême, le mariage (la volée) ou le décès (par le glas) d'un des membres de la communauté. Mais également, on les utilisait pour annoncer la guerre ou le feu par un son particulier, appelé le tocsin ou pour avertir la fin de la guerre...

Depuis ces dernières décennies, quelques concitoyens, nouveaux venus à la campagne, ont mis en cause ces différentes sonneries, en particulier l'angélus, sous prétexte de nuisance sonore. Et pourtant, depuis l'article 27 de la loi du 9 décembre 1905, ces sonneries sont réglementées par le Maire.



# Façade Est

Il s'agit d'un chevet à pans coupés, soutenu par quatre contreforts à deux ressauts afin de maintenir d'aplomb les murs. Ce chevet est percé de trois baies vitrées afin de mieux éclairer l'abside.



La sacristie, annexe de l'église dont on aperçoit la porte sur la façade est, est un lieu où sont déposés les objets du culte.

# Façade Nord



Sur cette longère percée de trois fenêtres à arc en plein cintre, viennent s'appuyer trois excroissances.



A l'ouest, les fonds baptismaux qui étaient toujours positionnés au nord. Le nord symbolise la nuit, les ténèbres ; lorsque l'enfant est baptisé il passe de l'ombre à la lumière divine et devient membre de la famille des chrétiens.

Au centre, cette partie fut rajoutée en 1895 par l'entrepreneur guingampais Mr Pignorel, comme une seconde sacristie. Elle porte un conduit de cheminée.



A l'est :  
le transept nord.



# La nef

Les trois baies vitrées du chœur sont, ce qu'on appelle, des vitraux historiés (ou figurés). Ceux de la nef et des transepts sont des vitraux décoratifs en verre de couleur et qui permettent de « faire chanter » la lumière. Ils datent du début du XX<sup>ème</sup> siècle, mais l'atelier n'a pas signé ses œuvres. Ces vitraux pourraient provenir de l'atelier François Fialex (1818-1886), de nombreux indices nous permettant d'y penser : couleurs de la manufacture de Sèvres, les traits de certains personnages...

Ces vitraux-tableaux historiés nous donnent à voir six scènes qui nous rappellent la foi de l'époque :

**Scène 1 & 2** : L'Église universelle avec Saint Pierre dédicataire de cette église et Saint Paul.

**Scène 3 & 4** : La Nation, un rappel de notre histoire de France avec le roi saint Louis.

**Scène 5 & 6** : La Bretagne, en particulier avec la Bienheureuse Françoise d'Amboise qui avait habité à Guingamp avec son époux Pierre comte de Guingamp (dynastie de la Maison de Montfort).

Ces six tableaux sont disposés deux à deux dans les vitraux, dans des médaillons octogonaux ou ovoïdes, retenus par des barliotières, entourés d'un décor foisonnant de motifs répétitifs ou alternés de rinceaux. Les autres vitraux sont un assemblage de figures géométriques reliées entre elles par des résilles de plomb.

La nef : transept sud



## Vitrail de la Vierge ou baie 3 :

En haut du vitrail se trouve une gloire dont le centre porte un grand M (Marie). Au-dessus, une étoile (Stella maris ou étoile de mer) symbolise notre Mère du Ciel, la Vierge Marie. Au sommet du vitrail, une couronne d'étoiles (6) symbolise la Marie, la Vierge pure.

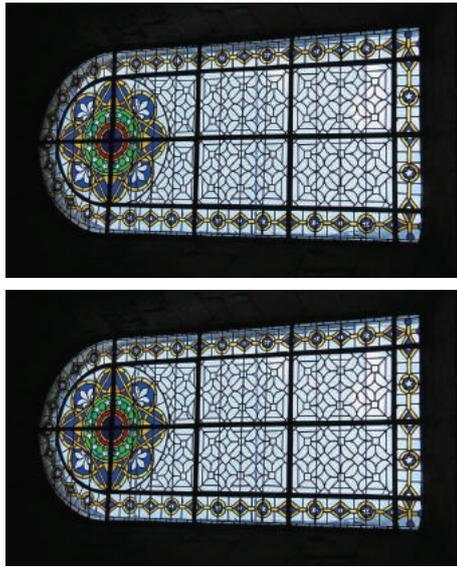
Sur les bords du vitrail, on peut lire, de bas en haut, en lettres jaunes imbriquées dans une chaîne de rinceaux : AVE MARIA (Je vous salue Marie : premiers mots de la prière qui reproduit les paroles de la salutation angélique adressée à la Vierge au moment de l'Annonciation).

## Vitrail ou baie 4 de la nef :

La baie du transept nord est semblable à celui du transept sud sauf l'inscription du bord du vitrail : « SANNAOPN » qui signifie « Sancta Anna ora pro nobis » (Sainte Anne priez pour nous)

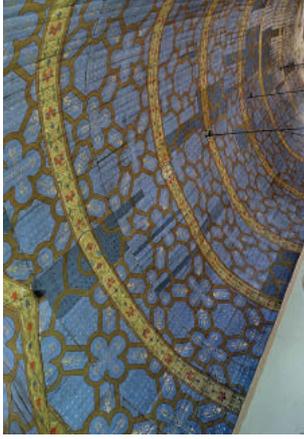
# La nef

Le visiteur pénètre dans la nef, par la porte latérale sud, mise en place en 1952. Cette nef est baignée de lumière par les 6 baies vitrées des murs gouttereaux (qui portent les murs de couleur jaune crème).



## Les voûtes de la nef

Le voûte de la nef, en arc plein cintre, est de couleur bleue, en référence à la voûte céleste. Des quadrilobes dorés y sont peintes au pochoir, dans lesquels sont peintes des croix ancrées, reliés entre eux par deux lignes droites entourées d'arabesques. La position des fermes est matérialisée par une bande jaune richement décorées de feuillages et d'entrelacs. Ces peintures ont été effectuées par le peintre guingampais Louis Hinault en 1840.



Cette voûte supporte, depuis 2006, des lustres et panneaux radiants qui constituent le nouveau chauffage de l'église utilisant le gaz.

En 2018, la municipalité a dû prendre des mesures de renforcement de la charpente car des désordres sont apparus au niveau du porche. L'entreprise Charpentes du Ménez Bré de Louargat a consolidé l'ossature en changeant quelques éléments.

Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Sous-préfet en date du 31 Janvier 1962, suite à la siéme du 24 Janvier 1962, relative aux travaux de réparation des vitraux de l'église en mauvais état.

Le Maire propose de demander au Conseil Municipal de voter une délibération pour autoriser le Maire à solliciter le Sous-préfet afin qu'il soit possible de remplacer les vitraux de l'église par des vitraux en plomb.

Le Maire propose de demander au Conseil Municipal de voter une délibération pour autoriser le Maire à solliciter le Sous-préfet afin qu'il soit possible de remplacer les vitraux de l'église par des vitraux en plomb.

Le Maire propose de demander au Conseil Municipal de voter une délibération pour autoriser le Maire à solliciter le Sous-préfet afin qu'il soit possible de remplacer les vitraux de l'église par des vitraux en plomb.

Le Maire propose de demander au Conseil Municipal de voter une délibération pour autoriser le Maire à solliciter le Sous-préfet afin qu'il soit possible de remplacer les vitraux de l'église par des vitraux en plomb.

Le Maire propose de demander au Conseil Municipal de voter une délibération pour autoriser le Maire à solliciter le Sous-préfet afin qu'il soit possible de remplacer les vitraux de l'église par des vitraux en plomb.

Le Maire propose de demander au Conseil Municipal de voter une délibération pour autoriser le Maire à solliciter le Sous-préfet afin qu'il soit possible de remplacer les vitraux de l'église par des vitraux en plomb.



Il apparaît qu'en 1878, cette voûte aurait été repeinte par J. Herlido, peintre décorateur à Guingamp. Le recteur étant P. Riou, le vicaire J.L Caous, le trésorier J.L Léard, J Le Roux, Maire.



# La chaire à prêcher

La cuve en bois ciré doré du 18ème siècle, acquise en 1845, provient d'une ancienne église de la paroisse de Guingamp. Le couronnement et les escaliers pour y accéder ont été construits en 1845. Elle a été inscrite aux Monuments Historiques le 8 février 1996.

C'est de cette majestueuse chaire empreinte de solennité que le prêtre exposait et commentait la doctrine de la foi comme l'avait prescrit le concile de Trente (1545-63), du côté de l'Evangile (côté Nord). Après le concile Vatican II (1966), elle n'est plus utilisée.



La cuve porte des panneaux sur lesquels on retrouve les Evangélistes avec leur attribut, symbole que la foi est transmise par l'Écriture et la Tradition :



Saint Luc avec le bœuf



Saint Marc avec le lion



Saint Matthieu avec l'enfant



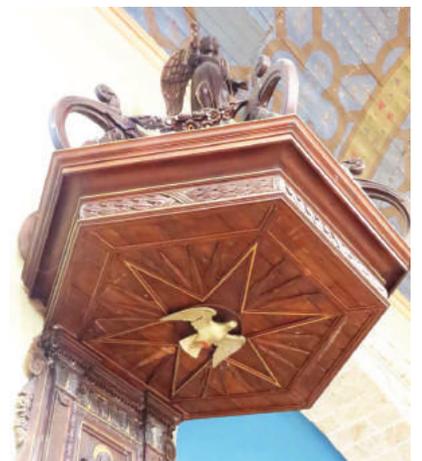
Saint Jean avec l'aigle.

Ces personnages initiés de la foi, sont là pour nous guider et nous montrer le chemin qui mène à la vie éternelle.



Derrière la cuve, un panneau de bois supporte l'abat-voix. Il est surmonté de six consoles qui se rejoignent en un piédestal, qui porte une boule sur laquelle est posé un ange aux ailes largement éployées. Souvent cet ange est muni d'une trompette (ici, cette trompette aurait disparu de sa main gauche) pour annoncer le Jugement dernier : celui qui a été fidèle à la parole de Dieu fera la différence entre les hommes.

Le prêtre déclamaient ses prédications sous l'œil d'un personnage portant un agneau sur les épaules, la tête auréolée : Jésus, sous l'image du Bon Pasteur.



Le prédicateur parle au nom du Seigneur. Sur le plafond de l'abat-voix, une grande colombe est l'image de l'Esprit Saint qui inspire le prêcheur.

# Chemin de croix

Statues en relief du 20<sup>e</sup> siècle du type saint sulpicienne.

## Chemin de croix

Cet ensemble de sculpture est une représentation du chemin que Jésus a emprunté à Jérusalem pour monter au calvaire, de sa condamnation à sa crucifixion. Ces quatorze tableaux invitent le fidèle à communier aux souffrances du Christ.

Les chemins de croix sont apparus dans les églises en France au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les prêtres immigrés en Italie lors de la Révolution française encourageaient cette dévotion lors de leur retour en France, laquelle connaît un succès grandissant jusque dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Le premier tableau se situe sur le mur nord au plus près du chœur, symbole des ténébreux, de l'incrédulité et de la souffrance. Puis le fidèle longe le mur vers l'ouest, symbole du soleil couchant donc de la mort. Enfin, il remonte vers l'est et vers l'autel, où le prêtre célèbre l'office de la mort et la résurrection du Christ.



- 1 - Jésus est condamné à être crucifié
- 2 - Jésus est chargé de sa croix
- 3 - Jésus tombe pour la première fois sous le poids de la croix
- 4 - Jésus rencontre sa mère
- 5 - Simon de Cyrène aide Jésus à porter sa croix
- 6 - Sainte Véronique essuie le visage de Jésus
- 7 - Jésus tombe pour la deuxième fois
- 8 - Jésus rencontre les femmes de Jérusalem qui pleurent
- 9 - Jésus tombe pour la troisième fois
- 10 - Jésus est dépouillé de ses vêtements et abreuvé de fiel
- 11 - Jésus est cloué sur la croix
- 12 - Jésus meurt sur la croix
- 13 - Jésus est détaché de la croix et son corps est remis à sa mère (Déploration)
- 14 - Le corps de Jésus est mis au tombeau par Joseph d'Arimathie et Nicodème

## Le Christ en croix

En face de la chaire à prêcher se trouve un Christ en croix. En bois monochrome du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est d'un remarquable réalisme. Il est composé de Jésus mort sur la croix, sa tête est penchée sur le côté, ses paupières bien closes, ses cheveux longs sont parfaitement bouclés et contenus par une couronne d'épines aux pointes bien acérées. Son bas ventre est caché par un « périzonium » court, néanmoins bien noué sur le côté droit. Le nœud est très marqué visuellement. Le sculpteur a ainsi voulu toucher la sensibilité du fidèle, pour l'amener à la dévotion et lui faire réaliser que le Christ a donné sa vie pour lui.



Le **Bénitier d'applique** est un élément de l'ancienne église. De style Renaissance, il est fort joliment travaillé dans un granit à grain fin, tout en finesse et harmonie. La cuve contenant l'eau bénite est supportée par une console en ronde bosse terminée par une « goutte » de granit, et coiffée d'une niche agrémentée d'une coquille St-Jacques, motif décoratif typiquement renaissance. Cette niche est encadrée de colonnes semi-engagées couronnées d'un arc tors surmonté de deux volutes en S.



# Les blasons



Armes (non officielles) de la France avec une référence royaliste évidente, également aussi symbole de la Sainte Trinité et du Verbe incarné : « D'azur à la fleur de lys d'or ».



Armoirie de Mgr Hippolyte Tréhiou (1880-1927), né à Trezignaux, ordonné prêtre en 1905, curé de la cathédrale de St Brieuc de 1925 à 1927, évêque de Vannes de 1929 à 1941 : « De gueules au monogramme du Christ d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois coquilles d'argent, bordé d'hermines ».

**Sa devise** : Mihi vivere Christus (car Christ est ma vie, la mort m'est un gain)



Armoiries de sa Sainteté le pape Pie XI, Achille Ratti, pape de 1922 à 1939. « Coupé en 1 d'or à l'aigle de sable et en 2 d'argent à trois tourteaux de gueules ».

**Devise** : Pax Christi in regno Christi (Paix du Christ dans le Royaume du Christ)



Armoirie de Mgr François Serrand (1874-1949), né à Billé (35), ordonné prêtre en 1899, évêque de Saint Brieuc et Tréguier de 1923 à 1949.

« De gueules, au cœur flamboyant d'or, entouré d'une couronne d'épines d'argent, au chef d'hermines ».

**Devise** : Deus caritas est (Dieu est amour)



Armes de la Bretagne, héritées de du duc Pierre Mauclerc et utilisées par le pouvoir ducal de 1316 à 1514.

**Devise** : Potius mori quam foedari (Plutôt la mort que la souillure) également en breton : Kentoc'h mervel eget bezan saotret.



## La tribune

Une vaste tribune a été érigée en 1905 afin d'augmenter la capacité d'accueil des fidèles. Cette tribune porte une balustrade agrémentée de 6 blasons qui auraient été mis en place lors de la restauration de l'église en 1933.

A la base de la tribune, on peut lire : « ADVENIAT REGNUM TUUM » Que Ton Règne Vienne, phrase tirée du Pater Noster (Notre Père en latin).



Au-dessus se trouve un cartouche sur lequel est gravé le monogramme du Christ : JHS ou IHS (Iesus Hominis Salvator : Jésus Sauveur des Hommes) abréviation du nom de Jésus en grec / translittération en breton : « Jezuz Hon Zalver (Jésus Notre Sauveur).

Quatre blasons ont été supprimés lors de la mise en place des grilles sur les gaines de soufflage d'air chaud constituant le chauffage de la nef.



# L'abside



**Maitre autel à baldachin** : construit en 1837 par Pascal Le Guyon, maitre menuisier à Guingamp.

Est-ce que cet autel a remplacé l'autel précédent du XVIII<sup>e</sup> siècle. Œuvre de Julien Heurtault (genre du célèbre sculpteur de Châtelaudren Yves Corlay qui a sculpté la Plomée de Guingamp) que l'on cite souvent dans des ouvrages traitant de cette église ? La voute, suite à son écroulement, le jeudi 9 mars 1820 avait également détruit tout le mobilier de l'église. Fut-il refait à neuf à l'identique ?

**Baldachin et Gloire** forment ce qu'on appelle « l'autel à la romaine » très prisé en France dans les deux premiers tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est une création du grand sculpteur italien Bernini (1598-1680).

Cet autel original est dit : en forme de tombeau d'Agrippine en trompe l'œil. On croit qu'il a été taillé dans du marbre de couleur, alors qu'en fait, il est en bois peint !

**L'antependium** (le devant de l'autel) est galbé et sur lequel on peut voir une vision johannique (de saint Jean) de l'Apocalypse. C'est une vision de St Jean en exil sur l'île de Patmos en Grèce, dans laquelle l'agneau est le symbole du Christ, vainqueur, par sa passion, sa mort et sa résurrection. Lui seul est capable d'interpréter et d'ouvrir ce livre sur la tranche duquel figurent sept sceaux. Un seul n'est pas à la même hauteur que les autres ; il indique la page sur laquelle est écrite la date de la fin d'un monde.



Surmonté d'un baldachin de plan semi-circulaire à quatre colonnes à chapiteau corinthien peint en doré portant un entablement en faux marbre et peint doré. Au-dessus placée sur la voute de l'abside, une gloire sur laquelle est posée une nuée de nuages et, au centre, une colombe prend son envol symbolisant l'esprit saint. Les volutes à épis et pampres formant l'amortissement du baldachin.



**Le tabernacle ou armoire liturgique** de plan chantourné (découper suivant un profil curviligne), sur la porte figure un calice coiffé d'une gloire au centre de laquelle on peut voir un triangle symbolisant la Trinité (le Père, le Fils et le Saint Esprit). Il sert à recevoir le saint Sacrement (hosties consacrées) contenu dans un ciboire et que le prêtre distribue aux fidèles au moment de la communion. Sur la droite une petite lampe rouge nous rappelle la présence inhérente visible du Christ dans le monde. Coiffant le tout une croix répétée (l'extrémité des bras « répète » une croix) en laiton incrustée de verroteries bleues.



# Le chœur



L'autel est décoré en son chœur d'un retable baroque. Dans un cartouche, sous le tabernacle, on peut lire IHS : c'est le monogramme du Christ « Ieus, Hominum Salvator », qui signifie « Jésus, Sauveur des Hommes ». La couleur or n'est pas un signe de richesse. Elle symbolise la lumière divine qui

éclaire le monde.

Au centre de l'antependium, on peut lire la lettre M (Marie) encadrée de part et d'autre d'arabesques sur le cartouche. La table d'autel est supportée par deux colonnes en trompe-l'œil.

De part et d'autre de l'autel, des niches en bois polychrome accueillant des sculptures sont encadrées de deux pilastres sommés de chapiteaux décorés de feuilles d'acanthé. L'arc en anse de panier est agrémenté de feuilles végétales et en son milieu d'une tête d'angeot bien joufflu. La couleur or tranche nettement sur le fond bleu.

## Sainte Brigitte

Elle est représentée les mains jointes, couronne sur la tête, devant un lutrin sur lequel est disposé un Christ en croix.

En dessous se trouve le sacraire, fermé par une porte, qui servait à entreposer le missel et les hosties consacrées.

## Saint Jean Baptiste dit le Précurseur



Il est le dernier prophète d'Israël et le précurseur du Messie, celui qui relie l'Ancien et le Nouveau Testament. Il baptise Jésus Christ par immersion dans le Jourdain. A ses pieds, on trouve un agneau crucifié, parce qu'il présente Jésus à deux de ses disciples comme « l'agneau de Dieu ». Il porte une croix sur laquelle est souvent fixée une banderole. On peut y lire « Ecce Agnus Dei » (Voici l'agneau de Dieu) qui symbolise le sacrifice du Christ sur la croix pour racheter les péchés des hommes.



En dessous de Saint Jean Baptiste se trouve la niche crédence, qui servait à recevoir les objets du culte (burettes d'eau et du vin, le plateau et le manuterge) après l'office.

## Qui est Sainte Brigitte de Suède ?

On connaît relativement peu cette Sainte qui nous vient d'un pays du Nord : de Suède dont elle est la patronne ainsi que des pèlerins.

Née en 1303 dans la province de l'Uppland ; mère de 8 enfants dont Catherine de Suède, elle devient veuve en 1344. Après s'être retirée au monastère d'Alvastra (Suède), elle se fixe à Rome en 1349. Après un pèlerinage en Palestine, elle mourut à Rome le 23 juillet 1373. Canonisée dès 1391 par le pape Boniface IX, elle fut d'abord fêtée le 8 octobre puis le 23 juillet. Jean-Paul II l'a proclamée copatronne de l'Europe avec Sainte Catherine de Siéne.

Brigitte appartenait, ainsi que son mari Ulf Gudmarson, à la première noblesse de Suède. Elle alla se fixer à Rome à la mort de son mari. Sa fille Sainte Catherine la rejoignit l'année suivante et elles vécurent désormais ensemble. Favorisée de grâces extraordinaires, elle suivait à la lettre le saint Évangile, pratiquant la pauvreté, mendiant même sous le porche des églises afin de récolter le mépris des passants. A une princesse romaine qui lui reprochait de ne pas savoir garder son rang, elle répondit : " Jésus s'est abaissé sans avoir eu votre autorisation."

Les papes s'étaient alors réfugiés à Avignon. Sainte Brigitte pria et agit pour la fin du grand schisme d'Occident et le retour du pape à Rome.

Au début de 1372, elle partit pour la Terre Sainte avec une escorte armée. Ce furent les quinze mois les plus beaux de sa vie, disait-elle. Elle avait fondé l'ordre des Brigittines qui existe



Derrière l'autel, la baie vitrée est de style gothique flamboyant composée de lancettes surmontée d'un réseau constitué de deux mouchettes (en forme de flamme qui a donné son nom au gothique), et de six écoinçons.

# Le chœur

Avant Vatican II (1962-65), le prêtre célébrait « dos au peuple », devant l'autel (rite de Pie V). Tourné vers l'autel sur lequel était posé le missel, il lisait les lectures en latin. Après Vatican II (1969), le prêtre dit la messe devant ses fidèles, les lectures sont en français. L'autel est le lieu le plus important dans l'église parce que c'est le lieu où le prêtre offre à Dieu le sacrifice de son Fils Jésus.

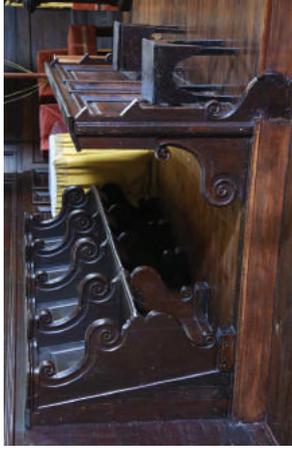


**Autel contemporain** : mis en place par André Illien de Ploumagoar. Il ressemble à la table du dernier repas de Jésus le jeudi saint. Il est sobre ; trois nappes de lin pur couvrent l'autel, rappelant les linges qui enveloppèrent le corps du Christ lorsque celui-ci fut déposé dans la tombe et qui, le matin de Pâques, furent retrouvés dans le tombeau vide.

Sous les nappes, une pierre d'autel bénie lors de la consécration de l'autel. On peut y voir cinq croix qui représentent les cinq plaies du Christ sur la croix ainsi qu'une petite cavité contenant une relique de saint.



**Stalles** : sièges réservés aux clercs dans le chœur liturgique. Sous le siège que l'on peut relever on peut voir une petite console qui permettait aux clercs lors des offices qui duraient longtemps, de prendre appui durant la station debout (être assis debout). Sur ces consoles, dans certains édifices on trouve des sculptures satiriques !



L'Ambon (côté sud)



**Cierge pascal** : orné d'une croix souvent de couleur rouge, béni et allumé au début de la célébration solennelle de la vigile pascale, (célébration de la nuit du Samedi Saint au dimanche de Pâques est « une veille en l'honneur du Seigneur » durant laquelle les catholiques célèbrent Pâques, passage des ténèbres à la lumière, victoire du Christ sur la mort. C'est pourquoi, dans la nuit, le feu et le cierge de Pâques sont allumés, puis la flamme est transmise aux fidèles), durant laquelle les chrétiens célèbrent la résurrection du Christ. Le cierge pascal est placé dans le sanctuaire de l'église, près de l'autel et y reste jusqu'au jour de l'Ascension. Il est allumé lors de chaque cérémonie de baptême, et souvent également lors de funérailles (comme signe de foi et d'espérance en la Résurrection). Le cierge signifie la présence du Christ ressuscité dans son Eglise.

# Statuaire du chœur



**St Pierre** : bois polychrome du XVIII<sup>e</sup> siècle. IMH du 2 février 1996. De son vrai nom, Simon Pierre que Jésus appellera Pierre (prince des Apôtres). Il fut nommé le premier ainsi car il était le fondement de l'église chrétienne (Evangile de Matthieu où Jésus dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise »). Il est souvent représenté avec deux clés dans la main. Ces dernières sont également représentées sur les armoiries du Vatican. La clé en argent symbolise l'autorité de l'Eglise sur terre et celle en or représente le pouvoir du Royaume des cieux. Il était le frère d'André (ces 2 frères galiléens étaient marins pêcheur à Caparnaüm). Il est considéré par la tradition romaine comme le premier pape. Il n'osera pas durant la passion du Christ reconnaître son appartenance au groupe de disciples de Jésus (épisode du reniement, Jésus lui dit : tu m'auras renié 3 fois avant le chant du coq). Il évangélisa la Grèce et Rome. Il mourut au temps de Néron crucifié la tête en bas vers 64.



Les deux statues St. Pierre et St. Paul, portent la signature du peintre décorateur guingampais : Jacques Marie HERLIDO. Ce peintre, né à Guingamp en 1839, et mort à l'âge de 37 ans à Guingamp, n'est pas très connu. Il habitait, rue St Yves et aurait débuté comme peintre de calèches, puis se serait spécialisé comme artiste décorateur au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Il n'a pas laissé d'œuvres majeures d'une part et d'autre part il est décédé jeune, néanmoins on retrouve son nom dans quelques églises et chapelles environnantes : St Connan, Bulat Pestvien (chapelle Ste Anne de Radeneq) Lanrivain (chapelle du Gaudet) ainsi que l'église de Ploumagoar.

**St Paul** : bois polychrome du XVIII<sup>e</sup>. IMH du 2 février 1996. Son nom : Paul de Tarse (Asie Mineure), apôtre des païens. Ce pharisien et citoyen romain, persécuteur de l'église naissante, il en deviendra, après sa conversion (rencontre avec le Christ sur le chemin de Damas), le disciple le plus intrépide. D'une main il tient l'épée qui fut à Rome, l'instrument de son martyre. Il est l'auteur de nombreuses lettres écrites aux communautés chrétiennes symbolisées par le livre qu'il tient dans la main gauche. Il est l'homme de la Pentecôte, jour où l'Esprit a été donné aux croyants pour qu'ils aillent le porter au-delà des frontières.



**Virgine de l'Apocalypse** : statue en bois monochrome du XX<sup>e</sup> siècle. Marie, mère de Jésus, bras ouverts, paumes des mains tournées vers les fidèles, nous accueille. Sa robe recouverte d'une chape ou le sculpteur a abondamment insisté sur les plicatures, la taille est bien soulignée par une ceinture. Ses pieds appuyés sur le croisement de lune, Ici, on peut faire le rapprochement avec la femme de l'Apocalypse de St Jean (chapitre 12) où on peut lire, à la 7<sup>e</sup> sonnerie, annonçant la fin d'un monde : « un grand signe apparaît dans le ciel : une femme, enveloppée du soleil, la lune sous les pieds... ». Elle préfigure la Vierge Marie victorieuse, foulant aux pieds le serpent, symbole du mal, et le croissant de lune symbole de la fertilité, qui s'élève seule au ciel. Ce thème est issu de celui de l'Assomption. Il s'agit d'une allégorie, d'une mère mystique qui représenterait en vérité l'Eglise. Car dans l'ancien testament, le peuple de Dieu est représenté par une femme, (St Jean dans son Apocalypse reprend cette image). Cette femme devra affronter tout au long de sa vie l'adversité du dragon (symbole du mal). Marie doit être le modèle de tout croyant donc de l'Eglise. On remarquera que le serpent s'apprête à manger la pomme qui rappelle celle qu'Adam et Eve avaient croquée et qui les a chassés du paradis. Cette allégorie permet également de nommer cette Vierge, la nouvelle Eve, parce qu'elle n'aura pas succombé à la tentation donc elle est pure.



**Sainte Anne** : statue en bois monochrome, du XX<sup>e</sup> siècle, peut être du même sculpteur que la Vierge de l'Apocalypse ? Sainte Anne apprend à lire à sa fille Marie. Ce type de statue est beaucoup présente dans nos églises particulièrement en Bretagne (Vénéree en Bretagne depuis plus de 4 siècles, elle en a été proclamée Sainte patronne avec Saint Yves) par le pape Pie X le 26 juillet 1914), après le concile de Trente (1545-1563) qui avait mis l'accent sur la pédagogie des prêtres (création des séminaires) et des fidèles (mise en place des missions) afin de les sortir de l'ignorance pour mieux les éduquer. De plus un amalgame s'est effectué sans peine entre Ana, déesse-mère celte et Anna mère de Marie et grand-mère de Jésus. Elle incarne la forme la plus pure de l'amour inconditionnel, la mère bienveillante et pleine de compassion de tout le peuple chrétien. Elle soutient les veuves, comprend les épouses et veille sur les naufragés. Elle est fêtée le **26 juillet**.

# Objets de culte

## Clochettes ou sonnettes

Dans la messe, les clochettes ou sonnettes servent à rappeler de s'agenouiller ou de s'incliner devant un objet saint, comme lorsque le célébrant élève le Corps du Christ ou le calice contenant le Précieux Sang. Dans la nouvelle liturgie, mise en place après le concile Vatican II, leur usage est réduit, voire supprimé. La messe étant désormais célébrée en langue vulgaire, les fidèles sont censés mieux comprendre le moment où ils doivent s'incliner.



## Calices

Les calices sont des coupes évasées portées sur un pied. Ils sont utilisés lors de l'Eucharistie. Le calice est aussi l'emblème du sacerdoce, c'est pourquoi on trouve fréquemment, sur les dalles funéraires ou sur le monument des prêtres décédés, un calice sculpté.

## Ciboire

Le ciboire est une coupe ou un vase sacré fermé d'un couvercle surmonté d'une croix. Il est destiné à contenir les hosties consacrées par le prêtre durant la cérémonie eucharistique, soit pour les distribuer aux fidèles au moment de la communion, soit pour les conserver dans le tabernacle ou l'armoire liturgique.



## Encensoir et navette

L'encensoir est un vase brûle-parfum en métal. L'encens qui se consume sur des charbons ardents provient de résines végétales odoriférantes qui symbolisent la prière, la purification et la montée aux cieux, en référence au Psaume 140 : « Que ma prière devant toi s'élève comme un encens ». Le servant de messe qui porte l'encensoir est appelé thuriféraire. Il est parfois accompagné d'un autre servant qui porte la navette, réserve d'encens pour alimenter l'encensoir durant la messe.



## Ostensorio

Objet de culte, il s'agit d'une pièce d'orfèvrerie, en forme de soleil, comportant en son centre une custode de verre ou lunule, dans laquelle est exposée le Saint-Sacrement qui est placé à l'adoration des fidèles.



**L'Eucharistie** : Sacrement qui contient réellement et substantiellement le corps et le sang du Christ, sous les formes du pain et du vin. Il s'agit de la consécration du vin transformé en sang du Christ (appelé en langage théologique transsubstantiation).



## Croix de procession

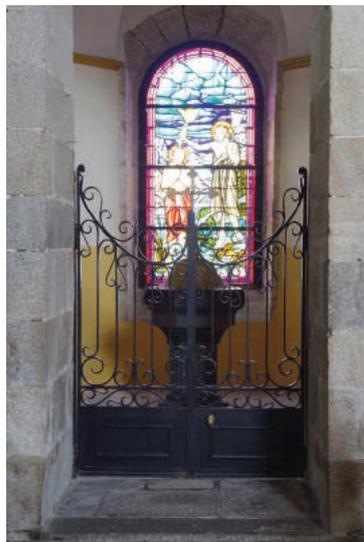
Placée sur une hampe portée par un fidèle, elle ouvre la procession. Elle sert également lors de funérailles, disposée au pied du cercueil.

# Les fonds baptismaux

En marbre noir, la cuve a huit côtés. C'est une figure intermédiaire entre le carré terrestre et le cercle de la voûte céleste. Ainsi, le baptisé tend à appartenir au divin par l'eau du baptême.

**Le fond baptismal est composé de quatre cavités (2 rondes et 2 rectangulaires) :**

- Pour recevoir la vasque d'eau du baptême,
- Pour recevoir l'eau que verse le prêtre sur la tête du baptisé avec une coquille St Jacques. Cette eau coule dans le pied du fond baptismal, comme si l'eau pénétrait dans le sol, déterminant ainsi une parcelle de terre sacrée.
- Pour recevoir le saint chrême (mélange d'huile végétale naturelle et de parfums, destiné à l'onction et utilisé dans le baptême, la confirmation et l'ordination) avec laquelle le prêtre va tracer une croix sur le front du baptisé (on dit que le prêtre oignait) – cavité plus petite
- Pour recevoir les divers objets du rituel (cavité plus petite)



Derrière le fond baptismal se trouve un vitrail, où est représenté Jésus recevant le baptême sur les rives du Jourdain par son cousin Jean Baptiste (précurseur du Christ). Au-dessus de la tête de Jésus, une colombe darde de son bec des rayons de lumière symbolisant l'Esprit Saint (esprit de Dieu). Ce vitrail a été mis en place en 1937 par l'atelier Rault de Rennes.



# Le transept sud



Au-dessus du tabernacle se trouve la statue du Sacré Cœur de Jésus, statue saint-sulpicienne. Il s'agit d'une statue en plâtre, de la fin du XIXème siècle, dont les premières ont été faites dans la rue Saint Sulpice à Paris (Ce n'est pas considéré comme du grand art). Le Sacré-Cœur est une dévotion au cœur de Jésus-Christ, en tant que symbole de l'amour divin par lequel Dieu a pris la forme de nature humaine et a donné sa vie pour les hommes.

## Sainte Thérèse d'Avila

Statue saint-sulpicienne de la religieuse mystique espagnole Thérèse née à Avila (Castille) en 1515. Thérèse d'Avila entre dans la famille des saints en 1622, canonisée par le pape Grégoire XV et proclamée première femme docteur de l'Église en 1970 par Paul VI. Elle est fêtée le 15 octobre.



Sur l'antependium (façade) de l'autel, dans la même configuration que l'autel nord, se trouve le Christ, debout sur une nuée, qui fléchit les jambes et ouvre les bras pour sembler recevoir une maquette de monument présentée par une femme agenouillée devant lui. De ses mains sortent des rayons de lumière qui symboliseraient l'Esprit Saint.



Derrière cette femme agenouillée, se voilant la face, une autre femme à la tête nimbée, donc reconnue Sainte, semble la pousser à se présenter à Jésus.

Cette femme désigne de sa main gauche, le Sacré Cœur de Jésus : c'est Sainte Ursule de Cologne (Sainte martyre au IVème siècle, protectrice de l'ordre des Ursulines). La femme agenouillée devant le Christ est Françoise d'Amboise qui présente la maquette du couvent des Carmel qu'elle vient de créer à Vannes en 1463.

C'est le premier carmel féminin en Bretagne et en France mais qui a fermé en 2020 après 557 ans de présence.

### Qu'est-ce que le carmel ?

Femmes assoiffées de Dieu, le cherchant dans la solitude et le silence, « méditant jour et nuit la loi du Seigneur et veillant dans la prière » (règle du Carmel) ; et désirant servir « leur Dame », la Très Sainte Vierge Marie.



Vierge de l'Apocalypse  
En bois polychrome du XXème siècle.



# Le transept Nord



Les autels latéraux que l'on qualifierait de modernes sont installés dans les transepts. Ils ont été mis en place en 1895 et sont l'œuvre de l'ébéniste-sculpteur François Jouin, à Guingamp.

L'apparition des machines de façonnage dans les ateliers à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle apporte des modifications profondes dans les procédés d'exécution et les méthodes de travail. La machine, progressivement aux fins de réduction des coûts, se substitue à l'ouvrier dans les opérations de façonnage. La fabrication s'organise pour la production de masse et naît alors le travail en série ; on achète ainsi un mobilier sur catalogue. L'ouvrier qualifié polyvalent, à la formation longue, est remplacé, pour le service des machines, par l'ouvrier spécialisé formé sommairement pour l'exécution de quelques gestes qu'il doit répéter continuellement. La contrepartie est l'abaissement du prix de revient d'une production de moindre qualité, mais accessible à un plus grand nombre. Cela permet ainsi l'acquisition de biens à certains qui, sans cela, n'auraient pu y prétendre. Est-ce à dire que c'est la mort du métier d'art qu'est le métier d'ébéniste ? Non, il leur échoit le soin de maintenir en bon état, envers et contre les nuisances auxquelles est exposé, le patrimoine légué par nos ancêtres.

Sur l'antependium (façade), un tableau montre l'Annonciation. Il se trouve dans une niche encadrée de colonnes aux chapiteaux corinthiens, à feuilles d'acanthé, supportant une voute en arc en plein cintre, agrémenté de deux têtes d'ange. L'archange Gabriel, messager des cieux, sur un nuage, bras droit tendu, semble indiquer une étoile d'où émane une vive lumière. Il s'agit du Saint Esprit, qui délivre le message : « Ave Maria » à Marie, agenouillée sur un prie Dieu, en pleine méditation. Il lui annonce le mystère de l'incarnation (action par laquelle Dieu se fait homme en unissant la nature divine à la nature humaine). Entre les deux se trouve une branche de lys qui symbolise la virginité de Marie.

## Le Confessionnal

Il est apparu avec le Concile de Trente (1545-1563) dans le but de garantir l'anonymat du pénitent et de favoriser le secret de la confession. Les confessionnaux ont été supprimés après le Concile Vatican II (1962-1965). Depuis le deuxième concile œcuménique du Vatican, la confession est devenue le sacrement de pénitence et de réconciliation. Le confessionnal n'est donc plus guère d'usage. Actuellement, le dialogue peut s'effectuer dans un bureau ou dans un coin de l'église.

Le confessionnal de Ploumagoar a été mis en place en 1845. La porte ouvragée représente une croix entourée de feuilles. Au pied se trouve un dragon ailé, montrant les dents, à la queue terminée en pointe symbolisant Satan. Le haut est surmonté d'une croix potencée.



Au-dessus du tabernacle, une statue de la Vierge de l'Immaculée Conception est représentée par la Vierge de Lourdes en robe blanche et ceinture dorée. La Vierge Marie est apparue pure, jamais touchée par le péché originel. Ce dogme a été proclamé par le pape Pie IX le 8 décembre 1854.

Descendant du roi David, époux de Marie, père nourricier de Jésus, charpentier de métier, il est déclaré patron de l'Eglise universelle en 1870 par le pape Pie IX. On le voit ici portant l'enfant Jésus dans ses bras avec une branche de lys, symbole de la modestie et de la chasteté. Il est dénommé comme « le grand silencieux ». Les évangiles ne rapportent aucune de ses paroles.

Marie-Françoise Thérèse Martin, en religion sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte-Face. Religieuse carmélite française née à Alençon dans l'Orne le 2 janvier 1873 et morte à Lisieux en France le 30 septembre 1897. Elle est béatifiée puis canonisée dès 1925. Religieuse cloîtrée, elle est paradoxalement déclarée sainte patronne des missions. Enfin, elle est proclamée Docteur de l'Eglise par Jean-Paul II en 1997 pour le centenaire de sa mort.



# Le vitrail du centre



par sa mort, encore dans le doute, qui fuient Jérusalem. Les deux hommes lui offrent l'hospitalité sans le reconnaître.

Les pèlerins d'Emmaüs, ou disciples d'Emmaüs (un lieu-dit, proche de Jérusalem) Ce sont deux personnages du Nouveau Testament qui figurent dans l'Évangile selon Luc (chapitre 24, versets 13 à 35). L'un des deux s'appelle Cléophas tandis que le nom de l'autre reste inconnu.

Le Christ, qui vient de ressusciter le matin de Pâques après sa crucifixion et sa mise au tombeau, apparaît sur la route d'Emmaüs à deux disciples troublés

L'enfant Jésus emmailloté, tête nimbée repose sur de la paille. A droite se trouve Joseph, mains jointes. Il porte une branche de lys pour symboliser la pureté de la Vierge Marie. Cette dernière est représentée à gauche. Elle a les mains jointes également, est vêtue d'une robe bleue, symbole de la virginité et la pureté. Les deux parents sont en adoration devant l'enfant qui vient de naître malgré le plus grand dénuement, n'ayant comme source de

chaleur que le souffle du boeuf et de l'âne. Au-dessus de la scène, un ange porte un phylactère sur lequel on peut lire : « Gloria in excelsis Deo » « Gloire à Dieu au plus haut des cieux » (premiers mots que les anges ont chantés quand la naissance du Christ a été annoncée aux bergers - dans St Luc : 2-14).



# Vitraux des transepts

Transept sud



Transept nord



## Vitrail de la Vierge :

En haut du vitrail se trouve une gloire dont le centre porte un grand M (Marie). Au-dessus, une étoile (Stella maris ou étoile de mer) symbolise notre Mère du Ciel, la Vierge Marie. Au sommet du vitrail, une couronne d'étoiles (6) symbolise la Marie, la Vierge pure.

Sur les bords du vitrail, on peut lire, de bas en haut, en lettres jaunes imbriquées dans une chaîne de rinceaux : AVE MARIA (Je vous salue Marie : premiers mots de la prière qui reproduit les paroles de la salutation angélique adressée à la Vierge au moment de l'Annonciation).

La baie du transept nord est semblable à celui du transept sud sauf l'inscription du bord du vitrail : « SANNAOPN » qui signifie « Sancta Anna ora pro nobis » (Sainte Anne priez pour nous)

Les trois baies vitrées du chœur sont, ce qu'on appelle, des vitraux historiés (ou figurés). Ceux de la nef et des transepts sont des vitraux décoratifs en verre de couleur et qui permettent de « faire chanter » la lumière. Ils datent du début du XX<sup>ème</sup> siècle, mais l'atelier n'a pas signé ses œuvres. Ces vitraux pourraient provenir de l'atelier François Fialex (1818-1886), de nombreux indices nous permettant d'y penser : couleurs de la manufacture de Sèvres, les traits de certains personnages...

Ces vitraux-tableaux historiés nous donnent à voir six scènes qui nous rappellent la foi de l'époque :

- L'Église universelle avec Saint Pierre dédicataire de cette église et Saint Paul.
- La Nation, un rappel de notre histoire de France avec le roi saint Louis.
- La Bretagne, en particulier avec la Bienheureuse Françoise d'Amboise qui avait habité à Guingamp avec son époux Pierre comte de Guingamp (dynastie de la Maison de Montfort).

Ces six tableaux sont disposés deux à deux dans les vitraux, dans des médaillons octogonaux ou ovoïdes, retenus par des barlotières, entourés d'un décor foisonnant de motifs répétitifs ou alternés de rinceaux. Les autres vitraux sont un assemblage de figures géométriques reliées entre elles par des résilles de plomb.

# Le vitrail de gauche



**Saint Pierre** : Après avoir choisi les douze apôtres, Jésus établit une hiérarchie et leur donne un chef. Il dit à Simon : « tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux ». C'est sur ce texte que se fonde la primauté de Pierre et de l'Église de Rome toute entière. De son vrai nom Simon, il reçoit ainsi du Christ le surnom araméen (signifiant pierre). Au moment de la Passion, il jure trois fois, avant le chant du coq, qu'il ne reconnaît pas son

maître de peur d'être arrêté comme lui. Il porte la toge des apôtres et il est pieds nus car sa mission est divine. Il tient la clé que Jésus vient de lui remettre : elle est le symbole du paradis. Il est le premier pape.

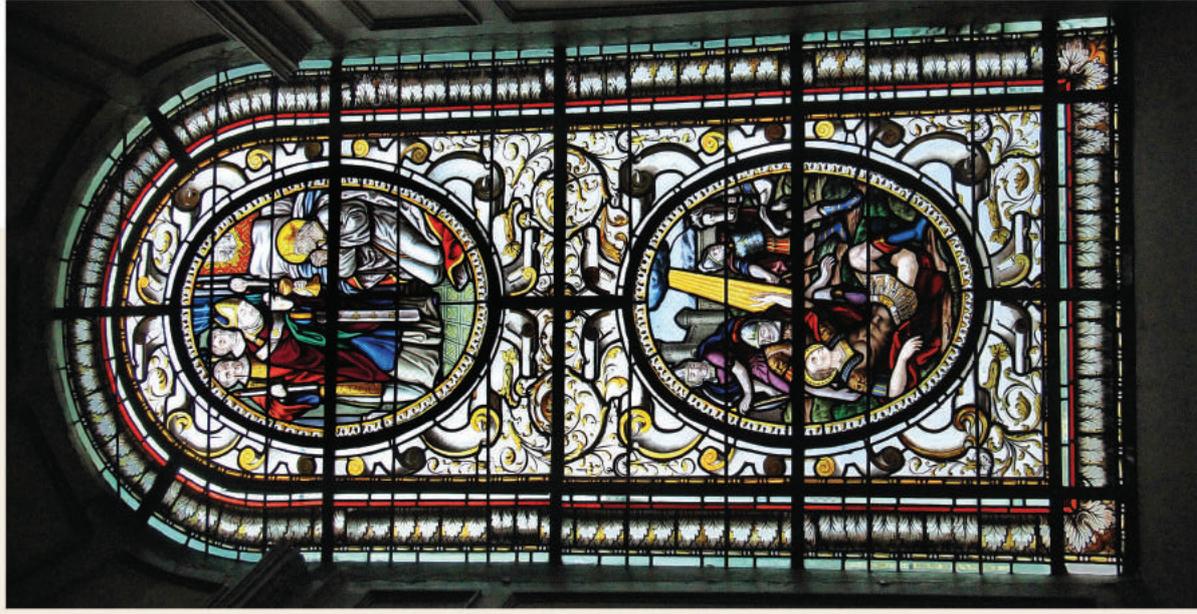
**Sainte Françoise d'Amboise**, née le 9 mai 1427 à Thouars, est morte le 4 novembre 1485 au monastère de Couët à Bouguenais, près de Nantes. C'est une femme de la haute noblesse, duchesse de Bretagne de 1450 à 1457 par son mariage avec Pierre II. Ils demeuraient au château actuel de Guingamp qu'ils firent restaurer d'où son nom « Château de Pierre II ». Elle est également une personnalité religieuse de



premier plan car elle est la fondatrice du premier carmel féminin de Bretagne à Vannes dans le quartier du Bondon, alors que les carmélites n'étaient pas encore arrivées au royaume de France. Devenue veuve, elle entre au Carmel et devient la prieure de son couvent. Elle meurt pendant qu'une religieuse fait la lecture de l'évangile de la Passion. Ses dernières paroles sont : « Adieu mes filles, je vais expérimenter à présent ce que c'est que d'aimer Dieu ; je me rends à lui ! »

Elle a été béatifiée quelques années après sa mort et déclarée bienheureuse.

# Le vitrail de droite



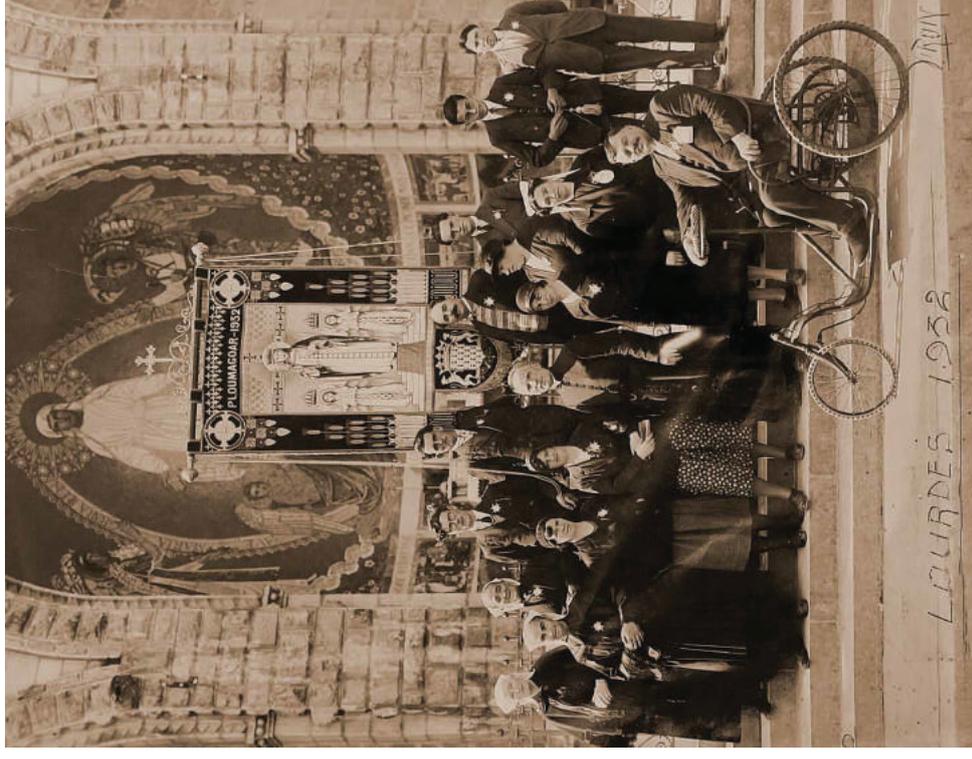
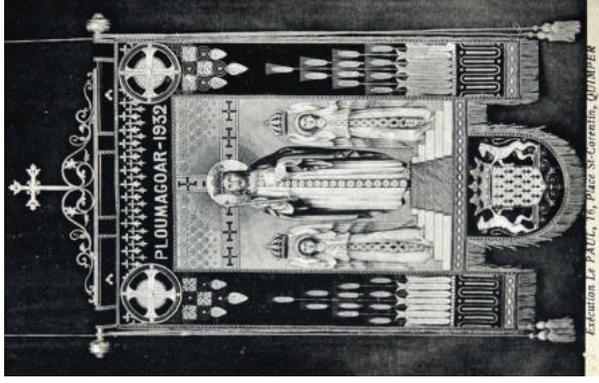
## Conversion de St Paul sur le chemin de Damas.

La conversion de Paul est mentionnée dans ses épîtres et décrite dans les Actes des Apôtres. Dans les deux cas, elle est présentée comme étant un miracle. En effet, en plus d'avoir persécuté les premiers chrétiens, Paul n'a jamais rencontré Jésus avant sa crucifixion et ne faisait pas partie de ses disciples. Bien que Paul se présente par la suite comme un apôtre du Christ, il ne faisait pas partie de ceux qu'on appelle « les Douze ».

**Saint Louis, ou le roi Louis IX** (couronne de roi et nimbe) est agenouillé, mains jointes, recevant la communion d'un évêque. Peut-être que cette scène nous rapporte le dernier sacrement (extrême onction) qu'il reçut, avant sa mort, le 1<sup>er</sup> juillet 1270, lors de la 8<sup>ème</sup> croisade pour sauver ce qui pouvait l'être des Etats francs de Palestine. En passant par la Tunisie, il décida de convertir l'émir de Tunis, mais il fut atteint de typhus et de dysenterie qui lui furent fatales.



# La bannière Sainte Brigitte



**On peut voir Sainte Brigitte donnant des petits pains à des enfants.** A droite, l'évêque du diocèse : St Brieuc. A gauche, St Yves, patron des avocats. Au centre, Notre dame de Bon Secours, avec la date de la construction de cette bannière 1932.

**Sur l'avers :** représentation du sacré cœur de Jésus. Le Sacré-Cœur est une dévotion au cœur de Jésus-Christ, en tant que symbole de l'amour divin par lequel Dieu a pris la nature humaine et a donné sa vie pour les hommes. L'extension de cette dévotion dans l'Eglise catholique à partir du XVIIIe siècle vient des révélations d'une visitandine de Paray-le-Monial, Marguerite-Marie Alacoque, qui a affirmé l'avoir reçue du Christ lui-même lors de différentes apparitions entre 1673 et 1675.

Deux anges portant une couronne au-dessus de leur tête entourent Jésus également couronné . Sa tête est nimée, il porte dans sa main droite un sceptre de justice et dans la main gauche un mappemonde surmonté d'une croix : symbole qu'il est le maître du monde.

La scène du sacré cœur de Jésus est encadré de dessins d'épis de blé et, au-dessus, des grappes de raisins : symbole des végétaux qui produisent le pain et le vin qui au cours de la messe seront transformés en corps et sang du Christ (transsubstantiation) .

# La bannière Saint Pierre

Le mot bannière trouve son origine au Moyen Âge dans le mot « ban », convocation des vassaux pour le service militaire. Lorsqu'ils se regroupent et à plus forte raison, lors des batailles, ils ont besoin d'un signe de ralliement : la bannière.

## Plusieurs éléments composent la bannière :

- Le bois forme la hampe et la perche transversale
- Des cordons à chaque extrémité assurent l'équilibre
- Des panneaux en textile sont construits en plusieurs épaisseurs de toiles de lin tissées
- L'icône s'inscrit généralement sur fond rouge rehaussée de dorures
- Des fils d'argent, d'or, des morceaux de métal, des franges confèrent à l'ensemble une certaine opulence.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les bannières sont brodées, puis au siècle suivant les parties de chair des personnages sont peintes sur carton pour être plus ressemblantes.

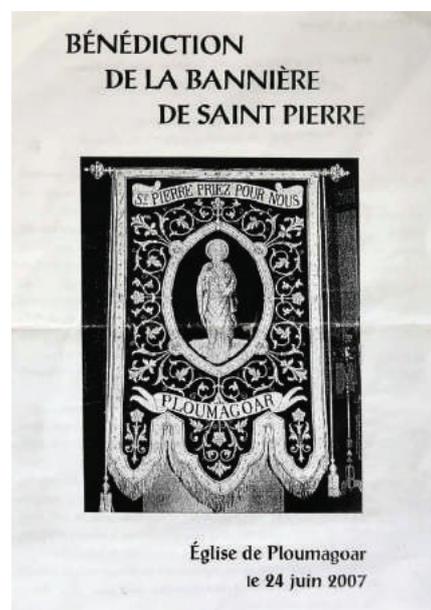
Au XIX<sup>e</sup>, on achète des motifs comme les fleurs de lys que l'on coud sur l'étoffe principale. Elles doivent donc être belles et sont la carte de visite de la paroisse. Plus elles sont grandes, brodées, ornées de tissus rares et plus elles imposent le respect. De même, plus elles sont lourdes et plus les hommes devront être forts pour le grand jour, ce qui implique que la commune est valeureuse.

Comme les clochers, la fierté du bourg s'incarnait dans la bannière. Elles étaient des icônes ambulantes qui exaltaient collectivement la foi, l'élément mobile de l'enclos paroissial qui allait représenter la commune à l'extérieur. Leurs images étaient pieuses et intégraient la tradition

populaire par la croyance locale. La belle époque des bannières se situe au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, au moment de la Contre-Réforme. C'est une période de reprise en main des populations par un clergé mieux formé. Le but est d'instruire le peuple chrétien, souvent illettré, par le biais de la parole et des images : statues, vitraux, et bannières. On représente alors sur les bannières le Christ, la Trinité, la dévotion à la Vierge, l'évêque local, les grands Saints (St Pierre, St Paul, St Yves...).

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les inscriptions en breton font leur apparition à côté des figures saintes : « Zant Per pedet evid omp » (St Pierre, priez pour nous). Le port de la bannière se démocratise : femmes et enfants sont autorisés à tenir des bannières plus légères. Quelques tentatives pour renouveler la façon de broder ont vu le jour récemment.

## Bannière Saint Pierre / Sainte Jeanne D'Arc de Ploumagoar



Cette bannière du XX<sup>e</sup> siècle, qui a représenté la paroisse de Ploumagoar dans les différents pardons alentours, en particulier celui de Notre dame de Bon Secours début juillet à Guingamp, a été, à un certain moment, délaissée et remise dans une armoire de la sacristie.

Au début de l'année 2004, après une prise de conscience de certains paroissiens, ils décident de la restaurer vue la qualité de cette bannière. De plus, leur état d'esprit ne pouvait pas concevoir

la laisser dans un état de délabrement alors qu'elle symbolisait l'expression de la foi de leurs parents et grands-parents. Cette bannière témoigne de la ferveur et la piété des paroissiens de Ploumagoar et constitue un des éléments importants du patrimoine de la commune. Elle fait partie de l'héritage commun, et à ce titre, ils doivent l'entretenir et le transmettre à leur tour aux générations futures.

La face principale, sur fond de velours rouge, représente Saint Pierre, patron de la paroisse.

Sur l'autre face, Sainte Jeanne D'Arc sur fond de soie beige.



Cette dernière face étant la plus dégradée a nécessité une profonde restauration.

La bannière sera confiée en 2006 à Patricia Hood, restauratrice en textile de Mahalon (Finistère) pendant un an. Elle sera bénite le dimanche 24 juin 2007 par l'abbé Francis Blouin, curé de Guingamp.

Cette restauration aura coûté 9 000€, à la charge de la paroisse, dont les membres du relai n'auront pas ménagé leur peine pour rechercher les fonds, par le biais d'une souscription auprès des entreprises et des habitants de Ploumagoar.

# Cloches : 1899



Entre les messieurs membres du conseil municipal  
 & conseil de la fabrique de la commune de Ploumagoar  
 d'une part, & la sieur Jamtel forgeron d'un de  
 Savenay l'autre demeurant à Guingamp l'autre part,  
 a été convenu ce qui suit. Savoir :

Nous dits Jamtel nous nous obligons à fournir  
 deux cloches pour la dite commune de Ploumagoar,  
 l'une dans le poids de ~~deux cent cinquante~~ <sup>deux cent</sup> kilogrammes, l'autre dans  
 celui de ~~deux cent cinquante~~ <sup>deux cent</sup> kilogrammes. Je fournirai moulons battans  
 ferrures & accessoires & de la place à sa frais dans le  
 dit clocher à raison de trois francs trente centimes le  
 kilogramme. Il s'oblige en outre de prendre la petite  
 cloche fêlée pour deux francs cinquante le kilogramme.

Le conseil s'oblige de payer le montant de la  
 dite cloche savoir le tiers huit jours après le placement  
 un autre tiers à un an à date du même jour, & le reste  
 à deux ans après la mise en place, à condition de leur  
 payer l'intérêt légal jusqu'à parfait paiement.

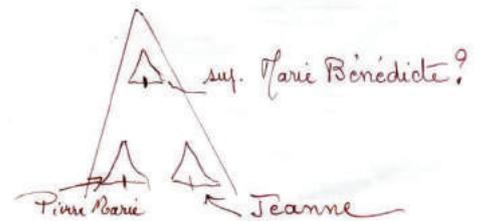
La dite Jamtel s'oblige de garantir la dite cloche  
 en matière de première qualité jusqu'au parfait paiement,  
 en cas d'accident le tout se fait à ses frais & compte sans  
 le cas imprévu.

Les conditions du paiement seront entre la commune qui  
 fournira la somme de treize cent <sup>vingt</sup> francs, la fabrique s'engage  
 pour autant & M. le Recteur le surplus.

Convenu avant la signature qu'il n'y aura qu'une seule

Pierre Marie je fus nommée par Messire  
 Julien Olivier prêtre et Dame Marie  
 Amélie de Villeferon née de Rivierouse,  
 Jean Louis Bonner recteur Louis Cozler  
 Vicaire Jean Huon,  
 Jean Marie Feurou, Pierre le Bey, Jean Pierre  
 Echevest, Marie Le Gal, Jean Marie Raoul  
 Conseiller Ploumagoar 1899

Jeanne je fus nommée par M. Rolland  
 Le Bouïdec et Dame Marie Jeanne  
 Huon née le Bey; Ploumagoar août 1899



Le conseil municipal et le conseil de fabrique décident de commander les cloches à la Maison Jamtel.

# La crèche

**La crèche** : haut-relief en plâtre peint non daté représentant la Nativité, scène que l'on retrouve par ailleurs sur un vitrail au fond du chœur. Un ange aux ailes dorées déploie un phylactère où s'inscrivent les paroles du chant céleste « gloria in excelsis Deo » (gloire à Dieu au plus haut des cieux).



Au premier plan, Marie, mains jointes, et Joseph en père, bénissant son fils, encadrent un enfant Jésus qui n'est plus tout à fait un nouveau-né : ne dirait-on pas qu'il s'apprête à se lever comme conscient de la mission qui l'attend ? L'âne et le boeuf traditionnels réchauffent l'enfant de leur souffle. Cette sculpture sulpicienne est d'une réalisation soignée.

La scène est naïve. La crèche est posée devant un enfeu (sépulture), peut-être d'une famille noble de Ploumagoar.

Une crèche classique exposée lors de l'Avent existe à Ploumagoar. Elle est en « carton romain » (mélange de plâtre fin d'étoüpe, de dextrine et de produits chimiques - recette confidentielle) fabriquée en 1907. Ce mélange constitue un matériau léger, solide et réfractaire à l'humidité. Elle vient de subir, en 2020, une rénovation afin de lui donner une belle apparence.



Baltazar



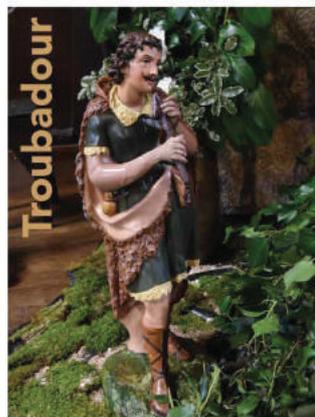
Berger



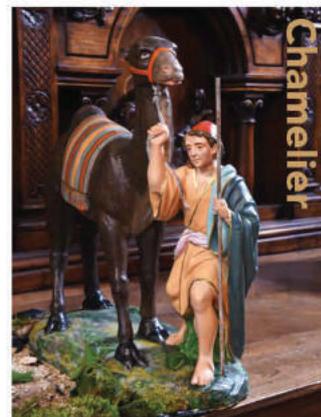
Marie et Jésus



Melchior



Troubadour



Chamelier



Gaspard



Joseph

# Marriage





# Communion



†  
PAROISSE DE PLOUMAGOAR

**SOUVENIR de la CONFIRMATION**  
donnée par  
Son Excellence Mgr Kervéadou  
Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier  
Eglise de Ploumagoar  
6 juin 1961

**Parents :**  
M. Yves TOUPIN  
M. Arsène LAURENT

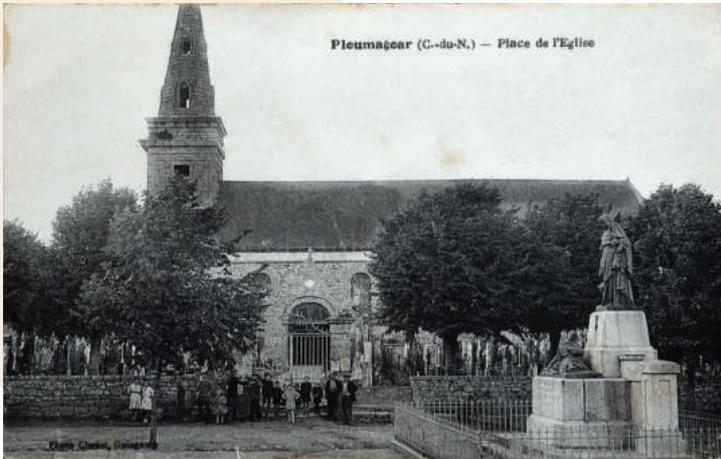
**Marraines :**  
Mme la comtesse de la FOREST-DIVONNE  
Mme Veuve LE COZ

**Recteur :**  
Abbé Pierre LE GOFF





# Ancien cimetière







# Cimetière en 1936

## Lettre de l'Abbé Jégo en 1935 agrandissement du vieux cimetière

Monsieur le Maire,  
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez demandé par votre lettre du 10 courant.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute estime et de mon dévouement.  
L'abbé Jégo

Je suis heureux de vous adresser ce rapport sur l'agrandissement du vieux cimetière. Les conclusions auxquelles je suis parvenu sont les suivantes :  
1. Le cimetière actuel est insuffisant pour les besoins de la commune.  
2. L'agrandissement proposé est réalisable et ne présente aucune difficulté majeure.  
3. Les travaux à effectuer sont les suivants :  
- Construction d'une nouvelle allée de 100 mètres de longueur.  
- Aménagement de 50 nouvelles sépultures.  
- Réfection des murs et des clôtures.  
4. Les dépenses estimées s'élèvent à 100 000 francs.  
5. Les ressources nécessaires peuvent être assurées par la commune et les habitants.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute estime et de mon dévouement.  
L'abbé Jégo

## Argumentation de l'Abbé Jégo

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez demandé par votre lettre du 10 courant.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute estime et de mon dévouement.  
L'abbé Jégo

Le cimetière actuel est insuffisant pour les besoins de la commune. L'agrandissement proposé est réalisable et ne présente aucune difficulté majeure. Les travaux à effectuer sont les suivants :  
- Construction d'une nouvelle allée de 100 mètres de longueur.  
- Aménagement de 50 nouvelles sépultures.  
- Réfection des murs et des clôtures.  
Les dépenses estimées s'élèvent à 100 000 francs. Les ressources nécessaires peuvent être assurées par la commune et les habitants.

Le cimetière actuel est insuffisant pour les besoins de la commune. L'agrandissement proposé est réalisable et ne présente aucune difficulté majeure. Les travaux à effectuer sont les suivants :  
- Construction d'une nouvelle allée de 100 mètres de longueur.  
- Aménagement de 50 nouvelles sépultures.  
- Réfection des murs et des clôtures.  
Les dépenses estimées s'élèvent à 100 000 francs. Les ressources nécessaires peuvent être assurées par la commune et les habitants.

Le cimetière actuel est insuffisant pour les besoins de la commune. L'agrandissement proposé est réalisable et ne présente aucune difficulté majeure. Les travaux à effectuer sont les suivants :  
- Construction d'une nouvelle allée de 100 mètres de longueur.  
- Aménagement de 50 nouvelles sépultures.  
- Réfection des murs et des clôtures.  
Les dépenses estimées s'élèvent à 100 000 francs. Les ressources nécessaires peuvent être assurées par la commune et les habitants.

## Avis favorable du rapport hydrogéologique

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE  
FACULTÉ DES SCIENCES  
GÉOLOGIE  
MONTAIGNEY  
LE 30 OCTOBRE 1935  
Rapport hydrogéologique  
de M. l'abbé Jégo  
(Cité de Dijon)

Le rapport de M. l'abbé Jégo sur l'agrandissement du vieux cimetière est favorable. Les conclusions auxquelles il est parvenu sont les suivantes :  
1. Le cimetière actuel est insuffisant pour les besoins de la commune.  
2. L'agrandissement proposé est réalisable et ne présente aucune difficulté majeure.  
3. Les travaux à effectuer sont les suivants :  
- Construction d'une nouvelle allée de 100 mètres de longueur.  
- Aménagement de 50 nouvelles sépultures.  
- Réfection des murs et des clôtures.  
4. Les dépenses estimées s'élèvent à 100 000 francs.  
5. Les ressources nécessaires peuvent être assurées par la commune et les habitants.

Le rapport de M. l'abbé Jégo sur l'agrandissement du vieux cimetière est favorable. Les conclusions auxquelles il est parvenu sont les suivantes :  
1. Le cimetière actuel est insuffisant pour les besoins de la commune.  
2. L'agrandissement proposé est réalisable et ne présente aucune difficulté majeure.  
3. Les travaux à effectuer sont les suivants :  
- Construction d'une nouvelle allée de 100 mètres de longueur.  
- Aménagement de 50 nouvelles sépultures.  
- Réfection des murs et des clôtures.  
4. Les dépenses estimées s'élèvent à 100 000 francs.  
5. Les ressources nécessaires peuvent être assurées par la commune et les habitants.

Le rapport de M. l'abbé Jégo sur l'agrandissement du vieux cimetière est favorable. Les conclusions auxquelles il est parvenu sont les suivantes :  
1. Le cimetière actuel est insuffisant pour les besoins de la commune.  
2. L'agrandissement proposé est réalisable et ne présente aucune difficulté majeure.  
3. Les travaux à effectuer sont les suivants :  
- Construction d'une nouvelle allée de 100 mètres de longueur.  
- Aménagement de 50 nouvelles sépultures.  
- Réfection des murs et des clôtures.  
4. Les dépenses estimées s'élèvent à 100 000 francs.  
5. Les ressources nécessaires peuvent être assurées par la commune et les habitants.

Le rapport de M. l'abbé Jégo sur l'agrandissement du vieux cimetière est favorable. Les conclusions auxquelles il est parvenu sont les suivantes :  
1. Le cimetière actuel est insuffisant pour les besoins de la commune.  
2. L'agrandissement proposé est réalisable et ne présente aucune difficulté majeure.  
3. Les travaux à effectuer sont les suivants :  
- Construction d'une nouvelle allée de 100 mètres de longueur.  
- Aménagement de 50 nouvelles sépultures.  
- Réfection des murs et des clôtures.  
4. Les dépenses estimées s'élèvent à 100 000 francs.  
5. Les ressources nécessaires peuvent être assurées par la commune et les habitants.

# Cimetière en 1936

1934  
 Les listes d'écrits en vue de la construction d'un cimetière...  
 M. le Maire, le 10 avril 1934. Il a été décidé de construire un cimetière...  
 M. le Maire, le 10 avril 1934. Il a été décidé de construire un cimetière...  
 M. le Maire, le 10 avril 1934. Il a été décidé de construire un cimetière...

1952  
 M. le Maire, le 10 avril 1934. Il a été décidé de construire un cimetière...  
 M. le Maire, le 10 avril 1934. Il a été décidé de construire un cimetière...  
 M. le Maire, le 10 avril 1934. Il a été décidé de construire un cimetière...

1945  
 M. le Maire, le 10 avril 1934. Il a été décidé de construire un cimetière...  
 M. le Maire, le 10 avril 1934. Il a été décidé de construire un cimetière...  
 M. le Maire, le 10 avril 1934. Il a été décidé de construire un cimetière...

1957  
 M. le Maire, le 10 avril 1934. Il a été décidé de construire un cimetière...  
 M. le Maire, le 10 avril 1934. Il a été décidé de construire un cimetière...  
 M. le Maire, le 10 avril 1934. Il a été décidé de construire un cimetière...

# Rapport de l'architecte Lefort en 1935

Le rapport de l'architecte Lefort en 1935 décrit les plans et les spécifications pour la construction d'un cimetière. Il mentionne des détails tels que la disposition des tombes, les matériaux à utiliser et les mesures de sécurité. Le rapport est écrit en français et est daté de 1935.

# Lettre des paroissiens nombre de signataires

Les paroissiens de Ploumagoar ont écrit une lettre adressée au maire pour exprimer leur opposition à la construction d'un cimetière. Ils mentionnent des raisons telles que le manque d'espace, le coût élevé et l'impact sur l'environnement. La lettre est signée par de nombreux paroissiens.

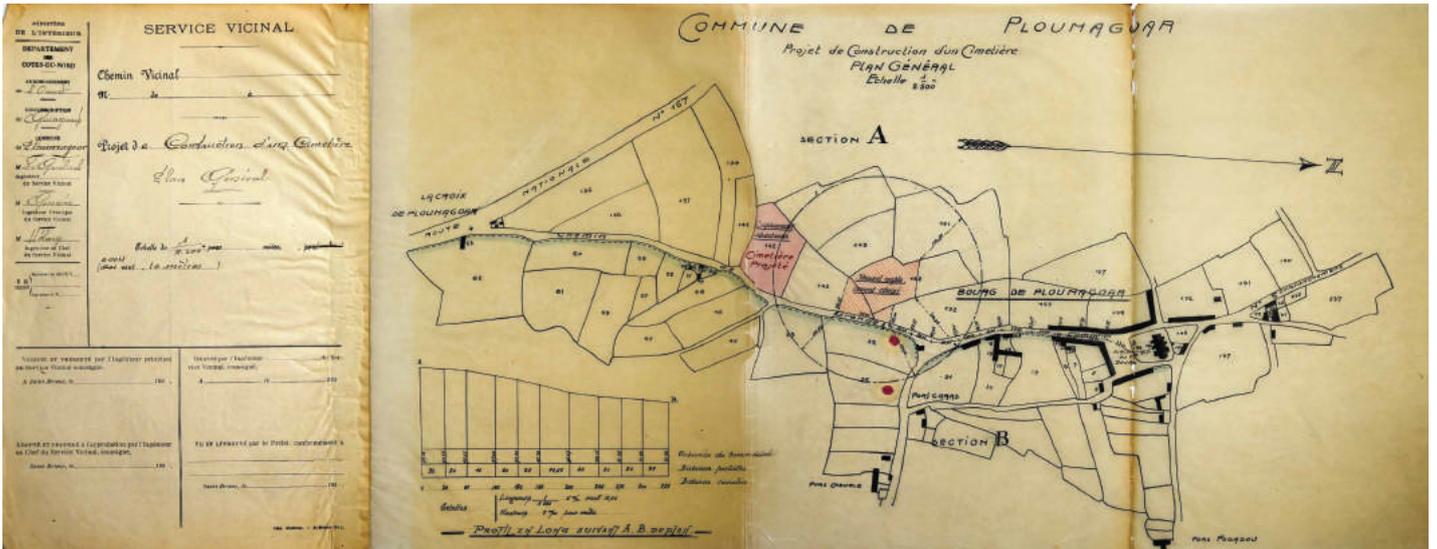
# Recensement vieux cimetière en 1935

Numéro	Sexe	Statut	Nombre
1	Homme	Enfant	1
2	Femme	Enfant	1
3	Homme	Enfant	1
4	Femme	Enfant	1
5	Homme	Enfant	1
6	Femme	Enfant	1
7	Homme	Enfant	1
8	Femme	Enfant	1
9	Homme	Enfant	1
10	Femme	Enfant	1

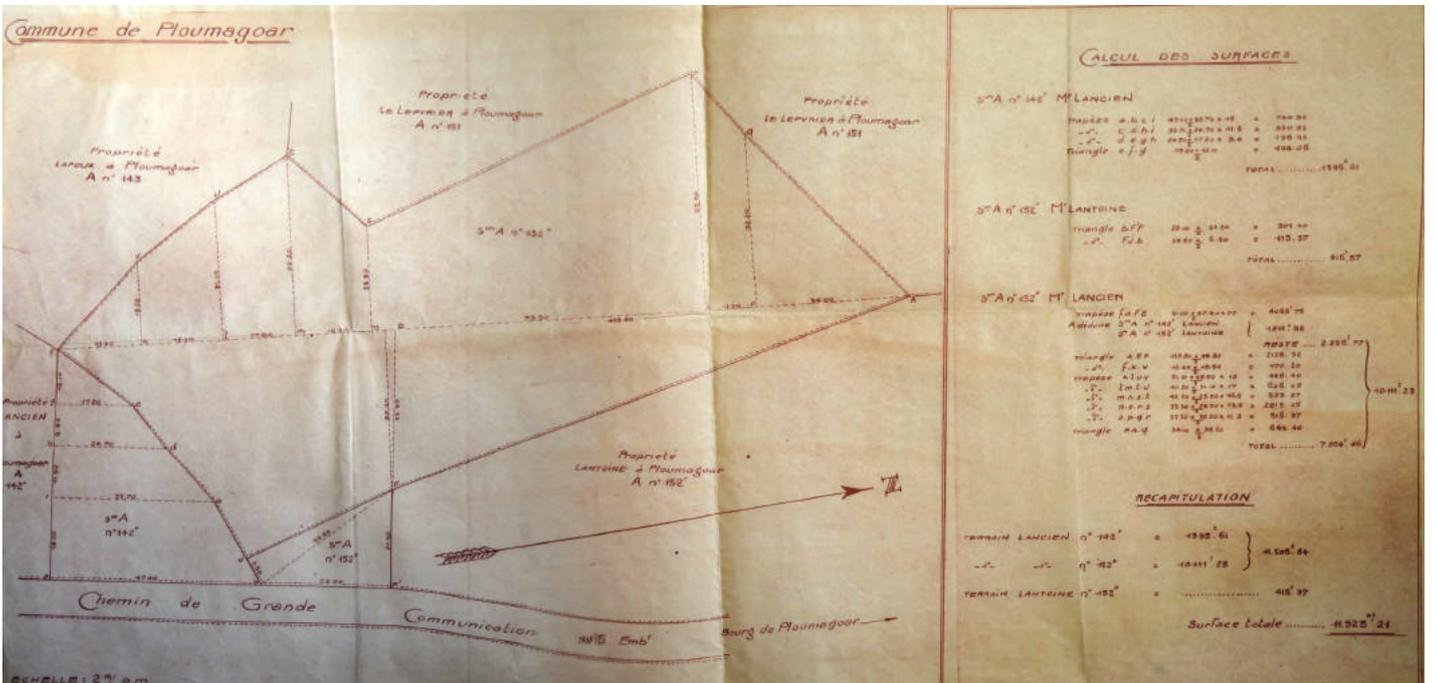
État des lieux des tombes  
 Ce document répertorie l'état des tombes existantes dans le cimetière. Il indique le nom des personnes enterrées, leur date de décès et le type de tombe. Le document est daté de 1935.

# Cimetière en 1936

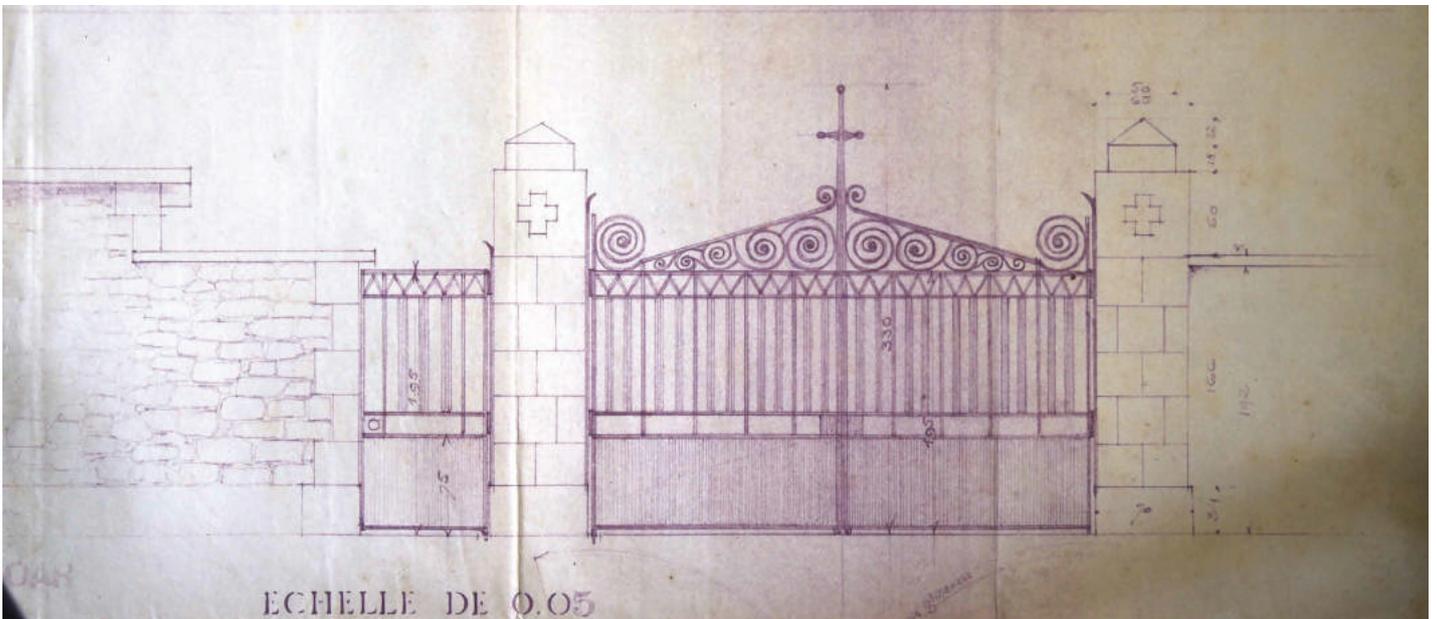
Le choix de l'emplacement est acté.



Les parcelles sont définies.



Le projet du portail.



# Cimetière en 1936

Département des Côtes-du-Nord.  
 COMMUNE DE PLOUMAGOAR.

## DEVIS DES TRAVAUX DE l'aménagement du nouveau cimetière.

G.-R. LEFORT  
ARCHITECTE  
Diplômé par le Gouvernement  
Société Centrale

Date octobre 1936

Les devis sont réalisés en Octobre 1936.

N° Désignation des Ouvrages.	Quantité	Dimensions			Surfaces		Prix	Total	
		Long.	Larg.	Hauteur	Partiels	Général		Partiels	Général
Report									
Pour 2 pilastres : pierre	28						1.00	28	28
Pour 2 autres pilastres : pierre	36						3.00	108	144
Pour 8 Chapiteaux :	4						20.00	80	80
Pour 2 portes : marches	4	0.10			2.00	5.00	1.00	4.00	16
Calatradas en granit	2				2	2	30.00	60	60
4° Maçonnerie de briques									
Comblement du mur de clôture pos en briques poreuses posées à plat sur le chapeau									
Membre de briques									
					1300	1300	80.00	104	104
5° Paves en tuyaux de ciment de 0.30 de diamètre devant l'entrée									
					40	40	2.00	80	80
6° Sablage des allées									
	1	2.00	49.20					98.40	98.40
	3	2.00	83.00					249.00	249.00
	2	18.00	2.00					72.00	72.00
Cubé :									
		0.10	202.30				2.00	202.30	404.60
7° Portail d'entrée en fer forgé - sur piliers									
	1						100.00	100	100
Report									
								6039.28	6039.28
								214.72	214.72
								6254.00	6254.00
								7271.84	7271.84

N° Désignation des Ouvrages.	Quantité	Dimensions			Surfaces		Prix	Total	
		Long.	Larg.	Hauteur	Partiels	Général		Partiels	Général
Devis estimatif pour la construction d'un Cimetière pour la Commune de Ploumagoar.									
1° Terrassements									
Nivellement du terrain									
	1	400	50		6000	5000	0.10	500	500
Soutilles pour fondations des murs de clôture									
	2	100	200						
	2	43.20	24.40						
Cubé									
		897.40	0.50	0.70	404.40	404.40	2.00	208.80	208.80
2° Maçonnerie de moellons									
Maçonnerie ordinaire au mortier de ciment hydraulique dans la proportion de 1/2 de ciment pour 3/2 de sable (ciment de 0.40 d'épaisseur) Bouteaux à cloisons :									
	1	8.00	3.00	4.00					
	2	0.80	3.00	4.00					
3° Maçonnerie de granit									
Pour 2 chaînes d'angles : pierre									
	14						3.00	42.00	42.00
Report									
								459.80	459.80
								6134.28	6134.28

En avril 1939 les travaux ont terminés.

DÉPARTEMENT des Côtes-du-Nord  
 ARRONDISSEMENT de GUINGAMP  
 COMMUNE de PLOUMAGOAR

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de PLOUMAGOAR

Séance EXTRA ORDINAIRE du 30 AVRIL 1939

L'an mil neuf cent trente neuf, le trente du mois d'AVRIL à dix heures du matin

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUMAGOAR légalement constitué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves OFFERT, Maire pour la session EXTRA ORDINAIRE

Présents : MM. OFFERT, Maire, JAROUS et GUTIER, adjoints, LOURD, Le BRUN, SAUVIER, BRUBOIN, FRIEY, GUILLON

Le nombre de Conseillers présents est de

N° GUILLON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Président fait connaître au Conseil que le récomptage définitif des travaux du nouveau cimetière a été terminé le 21 Avril 1939 et qu'il y a lieu de solder les entrepreneurs y compris le 1/10 de retenue de garantie. Les mémoires ne dépassent comme suit :

1er lot montant de mémoire 45.649.41 à débiter acompte versé. 41.000.00  
 Reste dû. 4649.41

2ème lot montant du mémoire 47.649.62 à débiter acompte versé. 39.000.00  
 Reste dû 8649.62

3ème lot montant du mémoire 18.792.00 à débiter acompte versé. 11.500.00  
 Reste dû. 7292.00

4ème lot montant du mémoire 572.00 sur marché de 1.344.00  
 Reste dû 772.00

**TOTAL 106.863.03 10160.03**

montant des honoraires de l'Architecte sur 106.863.03 à 5 % 5333.16  
 Resté à payer. 20496.18

Pour en certifier la validité  
 Le Maire  
 Yves OFFERT  
 21 AVRIL 1939  
 Le Secrétaire  
 Guillon

# Cimetière en 1936 (1)

DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD

## COMMUNE DE PLOUMAGOAR

# ADJUDICATION

## DES TRAVAUX DU NOUVEAU CIMETIÈRE

**Le LUNDI 11 AVRIL 1938, à dix heures, il sera procédé à la Mairie de Ploumagoar, par devant le Maire de cette commune, de deux Conseillers municipaux, du Receveur municipal et de l'Architecte chargé des travaux, à l'adjudication publique sur soumission cachetées en quatre lots des travaux du nouveau cimetière.**

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT	CAUTIONNEMENT
<b>1<sup>er</sup> lot. — Terrassement</b>	<b>42.655 fr.</b>	<b>1.000 fr.</b>
<b>2<sup>e</sup> lot. — Maçonnerie, béton armé</b>	<b>45.715 »</b>	<b>1.000 »</b>
<b>3<sup>e</sup> lot. — Serrurerie</b>	<b>13.600 »</b>	<b>500 »</b>
<b>4<sup>e</sup> lot. — Peinture.</b>	<b>1.600 »</b>	<b>Néant</b>

Les travaux seront entrepris après approbation de l'adjudication et notification de l'architecte.

Ils seront réglés conformément aux prix des devis figurant dans les pièces du dossier. Ils devront être achevés dans le délai de six mois.

Les soumissions devront être déposées ou parvenues par poste à la Mairie de Ploumagoar au plus tard le Samedi 9 Avril 1938, à 16 heures, délai de rigueur.

Les intéressés pourront prendre connaissance des pièces de l'adjudication à la Mairie de Ploumagoar, tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, sauf les jours fériés et le Jeudi après midi.

### CONDITIONS DE L'ADJUDICATION

Nul ne sera admis à concourir s'il ne réunit les qualités et titres requis pour exécuter les travaux de ce genre. Les soumissions seront faites sur timbre, dans les conditions stipulées à l'article 6 du cahier des charges générales, dans les termes du modèle donné plus loin. Cette feuille sera placée dans une enveloppe cachetée et mise dans une deuxième enveloppe qui contiendra en outre :

- 1<sup>o</sup> Une liste de références de travaux de similaires antérieurement exécutés avec à l'appui un certificat d'architecte ne remontant pas à plus de deux ans, qui seront soumis au visa de l'architecte soussigné chargé des travaux.
- 2<sup>o</sup> Le récépissé du versement préalable du cautionnement entre les mains du receveur municipal.
- 3<sup>o</sup> L'engagement de payer les frais prévus au cahier des charges.
- 4<sup>o</sup> La justification d'affiliation à une caisse de compensation familiale.

L'enveloppe contenant ces cinq pièces et l'enveloppe fermée de la soumission sera elle-même fermée et portera le nom du soumissionnaire.

Toute soumission qui ne remplit pas les conditions ci-dessus sera écartée, mise en dehors de l'adjudication.

Ploumagoar, le 22 Mars 1938.  
L'Architecte, signé G.-R. LEFORT.

Vu et approuvé :  
Le Maire, Y. OFFRET.

**MODELE DE SOUMISSION**

Je soussigné, entrepreneur à \_\_\_\_\_, après avoir pris connaissance des pièces constituant le dossier du Nouveau Cimetière de Ploumagoar, m'été renseigné sur place et auprès de l'Architecte des conditions d'exécution de ces travaux, m'engage à exécuter lesdits travaux moyennant un rabais de \_\_\_\_\_ francs par cent francs sur différents points ainsi qu'il est énoncé, sur les plans de l'architecte.

Je m'engage en outre à faire appel, dans la mesure du possible, à la main-d'œuvre locale de la commune de Ploumagoar.

**GUINGAMP, IMPRIMERIE TOULLEC**

Juillet 1936, la commune décide de créer un nouveau cimetière

Guingamp 17 Juillet 1936

RAPPORT de l'Architecte LEFORT (G. R.)

au sujet d'un projet de nouveau Cimetière pour la Commune de PLOUMAGOAR

à Monsieur le Maire de PLOUMAGOAR

Par délibération du 9 Juillet 1936, la Commune de PLOUMAGOAR a approuvé un projet d'un cimetière nouveau à édifier dans la parcelle 140 du cadastre, section A. C'est le projet qui est joint au présent rapport.

Le cimetière actuel, situé dans les parcelles 130, 134, d'une contenance de 13 ares, se trouve autour de l'église paroissiale.

Il est absolument insuffisant pour une agglomération de 5.500 habitants. Un projet d'extension de ce cimetière présenté antérieurement au début de cette année, a été rejeté par la Commission d'Hygiène de St. Brieu.

C'est le motif qui a déterminé l'étude du nouveau projet.

Le cimetière prévu en remplacement de l'ancien a une contenance de 80 ares, se trouve à environ 500 mètres de l'église, sur le chemin de grande communication du n° 5 à la route Nationale n° 127. Le terrain en sable granitique se prête parfaitement à cette destination. Il est bien aspecté, dans un coin isolé.

Les travaux prévus comprennent : La mise en état du terrain, nivellement des allées, la clôture en murs de maçonnerie, le portail d'entrée, portillon et un abri pour les familles, suivant plans et devis remis et approuvés par le Conseil Municipal, en date du 9 Juillet 1936.

L'Architecte,  
*G. R. Lefort*  
V. Offret  


En 1935, l'agrandissement de l'ancien cimetière est acté.

EXTRAIT DU REGISTRE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Ploumagoar

Séance ordinaire du 22 septembre 1935

OBJET : Projet d'agrandissement du cimetière.

Le Conseil municipal de la Commune de Ploumagoar, réuni en séance ordinaire le 22 septembre 1935, sous la présidence de M. Yves Offret, Maire, pour la session d'été, a délibéré et a adopté les conclusions suivantes :

1<sup>o</sup> Le plan et l'appel de devis pour l'agrandissement du cimetière, arrêté par le Conseil municipal, sera exécuté par le receveur municipal, sous la surveillance de l'architecte chargé des travaux.

2<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

3<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

4<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

5<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

6<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

7<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

8<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

9<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

10<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

11<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

12<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

13<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

14<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

15<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

16<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

17<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

18<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

19<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

20<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

21<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

22<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

23<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

24<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

25<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

26<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

27<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

28<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

29<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

30<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

31<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

32<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

33<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

34<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

35<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

36<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

37<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

38<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

39<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

40<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

41<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

42<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

43<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

44<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

45<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

46<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

47<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

48<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

49<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

50<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

51<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

52<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

53<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

54<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

55<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

56<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

57<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

58<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

59<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

60<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

61<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

62<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

63<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

64<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

65<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

66<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

67<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

68<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

69<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

70<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

71<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

72<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

73<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

74<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

75<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

76<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

77<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

78<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

79<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

80<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

81<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

82<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

83<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

84<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

85<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

86<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

87<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

88<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

89<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

90<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

91<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

92<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

93<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

94<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

95<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

96<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

97<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

98<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

99<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

100<sup>o</sup> Le receveur municipal sera autorisé à verser au profit de l'architecte chargé des travaux, la somme de 100 francs, à titre de cautionnement.

En 1938, le préfet autorise le nouveau cimetière.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Côtes-du-Nord

2<sup>e</sup> Division

3<sup>e</sup> Bureau

Ploumagoar

Transfert du cimetière

MEMBRE DU COMITÉ DE L'ÉGLISE DE PLOUMAGOAR

OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR

Le décret du 13 octobre 1936 de M. le Maire de Ploumagoar, tendant à obtenir la mise au service du nouveau cimetière, est l'objet de l'arrêté ci-dessous, en date du 18 décembre 1936.

Le préfet-voisier de réception provisoire des travaux d'aménagement du nouveau lieu de sépulture :

Considérant que le nouveau cimetière est prêt à recevoir les inhumations ;

Que l'ancien cimetière ne peut plus, pour être utilisé, les conditions prescrites par le décret du 21 janvier au XII et l'arrêté du 6 décembre 1935 ;

ARRÊTÉS :

Article 1<sup>er</sup> - Le nouveau cimetière de Ploumagoar, sur le terrain n° 140 du cadastre, est déclaré provisoirement au service des inhumations le 7 novembre 1936.

Article 2<sup>o</sup> - A partir de cette même date, toute inhumation ou réinhumation sera faite dans l'ancien cimetière conformément aux articles 1<sup>er</sup> et 2<sup>o</sup> du décret du 21 janvier au XII.

Article 3<sup>o</sup> - Le Secrétaire Général des Côtes-du-Nord, le Secrétaire de Guingamp et M. le Maire de Ploumagoar sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

St-Brieux, le 17 Octobre 1936  
Le Préfet,  
Signé : YVES OFFRET

Pour ampliation  
de l'arrêté en trois exemplaires,



# Cimetière en 1980



COMMUNE DE PLOUMAGOAR  
PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE  
ESTIMATION DES TRAVAUX

N° des prix	Désignation des ouvrages	Unités	Quantités	Prix unitaires	Total HT
<b>I - AMENAGEMENT D'ALLEES -</b>					
1	Arasement de talus compris dessouchage et évacuation à la décharge	m1	35	30,00	1 050,00
2	Confections d'allées roulables comprenant la réalisation d'un encaissement, le compactage de la forme, la mise en oeuvre de 15 cm de 40/70, 5 cm de 20/40 et sablage	m2	2 140	20,00	42 800,00
	<b>Total HT</b>				<b>43 850,00</b>
<b>II - MURS DE CLOTURE -</b>					
<b>a) - Mur de façade -</b>					
3	Fouilles en rigole avec jet sur berges y compris nivellement des faces et des fonds	m3	34,70	52,00	1 804,40
4	Béton de propreté - ép. 0,05 - dosé à 200 kg env. de ciment	m3	3,20	320,00	1 024,00
5	Béton de gros cailloux légèrement armé dosé à 250 kg en remplissage des fouilles	m3	31,50	260,00	8 220,00
6	Maçonnerie de moellons en élévation - ép. 0,50 façonopus incertus				
	- à 1 parement	m3	11,25	650,00	7 312,50
	- à 2 parements	m3	55,20	800,00	44 160,00
7	Jointoiement des maçonneries apparentes	m2	243	40,00	9 720,00
	<b>Total HT</b>				<b>72 840,90</b>
<b>b) - Clôture -</b>					
8	Dépose de clôture grillagée	m1	94	10,00	940,00
9	Fourniture et pose d'une clôture grillagée de 2m de hauteur	m1	136	80,00	11 040,00
	<b>Total HT</b>				<b>11 980,00</b>
<b>c) - Aménagement paysager -</b>					
10	Haie de cyprès		forfait		5 000,00 F

**RECAPITULATION**

I - AMENAGEMENT D'ALLEES	: 43 850,00 F
II - MURS DE CLOTURE :	
a) - Mur de façade	: 72 840,90 F
b) - Clôture	: 11 980,00 F
c) - Aménagement paysager	: 5 000,00 F
<b>Total HT</b>	<b>: 133 670,90 F</b>
T.V.A. 17,6 %	<b>: 23 526,07 F</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>: 157 196,97 F</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>: 160 000,00 F</b>

Dressé par l'Ingénieur des T.P.E. soussigné  
A GUINGAMP, le 4 mars 1980  
Pour l'Ingénieur des T.P.E.  
L'Ingénieur Technicien autorisé  
P. DEBLANC.

**1964**

**CLOTURE DU CIMETIERE.** Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que le terrain attenant au cimetière et appartenant à M. L'ANTOINE Albert a été vendu pour la construction, et qu'en conséquence, il serait peut-être souhaitable de clore la partie du cimetière qui donne sur ce terrain. Il indique que cette clôture pourrait être faite en plaques de ciment maintenues par des poteaux comme cela se fait couramment.

Le Conseil donne son accord et demande au Maire de faire établir un devis estimatif des travaux et de la dépense à engager.

**1968**

**AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL** M. Le Maire fait connaître que dernièrement il fallu avoir recour à un compresseur de M. LE ROUGEFF pour creuser des fosses dans le cimetière et la dépense s'est avérée assez élevée. Il pense qu'il serait bon de prévoir un agrandissement du cimetière vers la propriété de M. HELLARY où le terrain est plus haut, il serait possible d'élever le haut en prélevant 10 ares environ à M. HELLARY ce qui permettrait de supprimer la partie contigue au terrain de sports qui n'est que rocher.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'étude de ce projet et autorise M. le Maire à entrer en contact avec M. HELLARY.

# Croix du cimetière



MONUMENTS FUNERAIRES EN TOUS GENRES  
 Maison fondée en 1865  
**Joseph AUFFRAY**  
 MARBRER-SCULPTEUR  
 43, Rue Saint-Nicolas et 1, Rue Yves-Rieu  
 GÜINGAMP (C.-du-N.)

Christe sculptés  
 Chemises en Marbre  
 toutes nuances  
 Marbres d'ensemblement  
 Couronnes - Clerges  
 Fleurs artificielles, vases  
 Entourage fer et fonte  
 de toutes dimensions

Guingamp, le 24 Janvier 1959  
 Téléphone 1-02  
 Monsieur le Maire  
 de Ploumagoar  
 C.d.N.

**Devis -**  
 D'un Christ type "L'Enfer de Rome" Font artistique.  
 de 1m 28 de la tête aux pieds - 11 d'écartement  
 Peint argenté pour le pied parfait de 1150.  
 Compris la commande INAI - sabot et clous. - Gachepouillage  
 et pose au cimetière de Ploumagoar.  
 à Guingamp le 24 Janvier 1959  
 J. Auffray

Le maire de Ploumagoar & M. Auffray  
 Adjoint, marbrier Guingamp

au conseil n° 2 demande accordant

à l'honneur de vous  
 faire savoir que j'ai l'honneur  
 de vous adresser pour votre  
 terre et pose d'un Christ  
 sur la croix en ciment armé  
 au cimetière de la commune  
 de Ploumagoar le prix  
 de 1150.  
 compris la commande  
 des sabot et clous, le  
 gachepouillage et pose  
 et l'humainement  
 en attendant à vous  
 la commande, et  
 en conséquence je vous prie de  
 vouloir bien, commander le Christ

Modèle F  
 Instruction ministérielle  
 du 17 juin 1939.  
 Loi du 3 juillet 1871.  
 Droit de 1 seul 1871.

RECENSEMENT POUR 19  
 DES CHEVAUX, JUMENTS, MULETS ET MÈLES.

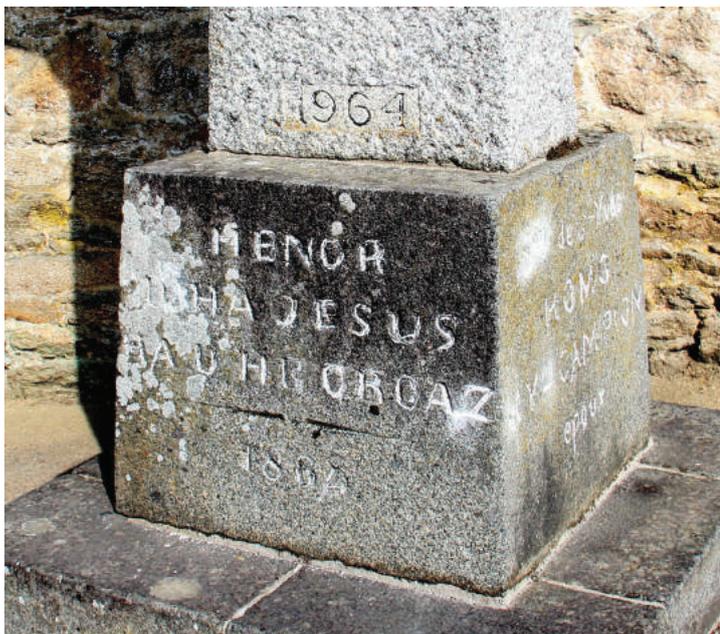
CERTIFICAT DE DÉCLARATION.

L'an mil neuf cent \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_  
 Je soussigné, Maire de la commune de \_\_\_\_\_, arrondissement de \_\_\_\_\_  
 canton de \_\_\_\_\_, département de \_\_\_\_\_, certifie que  
 le sieur (1) \_\_\_\_\_  
 (2) \_\_\_\_\_  
 (3) \_\_\_\_\_  
 (4) \_\_\_\_\_  
 (5) \_\_\_\_\_  
 (6) \_\_\_\_\_  
 (7) \_\_\_\_\_  
 (8) \_\_\_\_\_  
 (9) \_\_\_\_\_  
 (10) \_\_\_\_\_  
 (11) \_\_\_\_\_  
 (12) \_\_\_\_\_  
 (13) \_\_\_\_\_  
 (14) \_\_\_\_\_  
 (15) \_\_\_\_\_  
 (16) \_\_\_\_\_  
 (17) \_\_\_\_\_  
 (18) \_\_\_\_\_  
 (19) \_\_\_\_\_  
 (20) \_\_\_\_\_

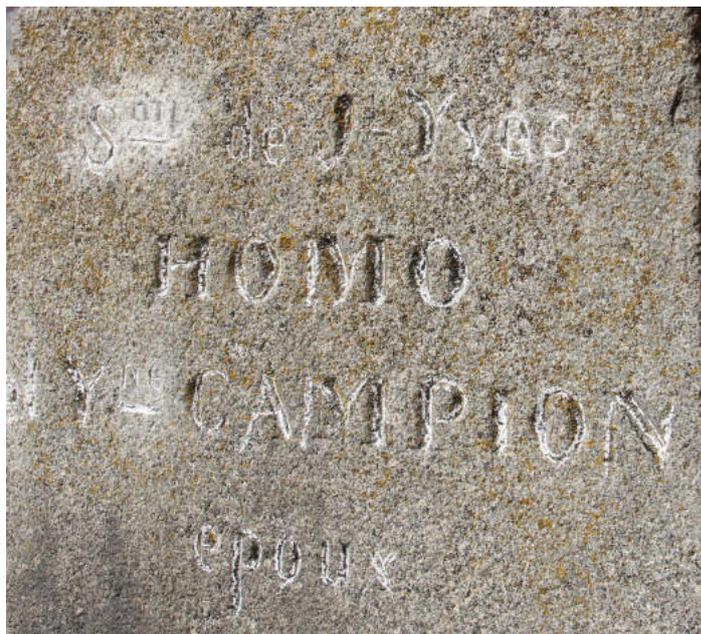
Depuis le jour de cette déclaration, a déclaré qu'il possède (2)  
 animaux de tout âge dont (3)  
 chèvres (3)  
 mules (3)  
 bœufs et vaches (3)  
 et (3)  
 d'espèce et le compte des animaux  
 pour le payer  
 l'arrondissement de ma paroisse  
 de la commune de Ploumagoar

Le Maire communique l'accord du conseil municipale pour le devis sur un document qu'il a sous la main !

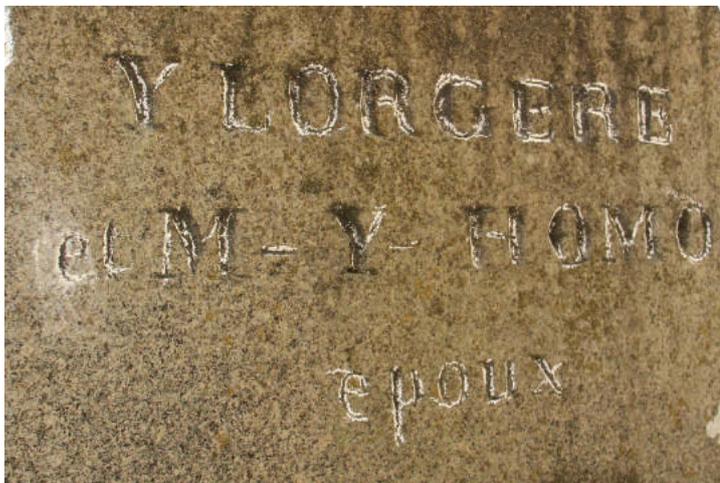
# Les croix



Face 1 : HENOR DHA JESUS HAD HI CROAS 1864  
Honneur à Jésus et à sa croix



FACE 2 : S-- DE JY HOMO ET YVONNE CAMPION  
ÉPOUX



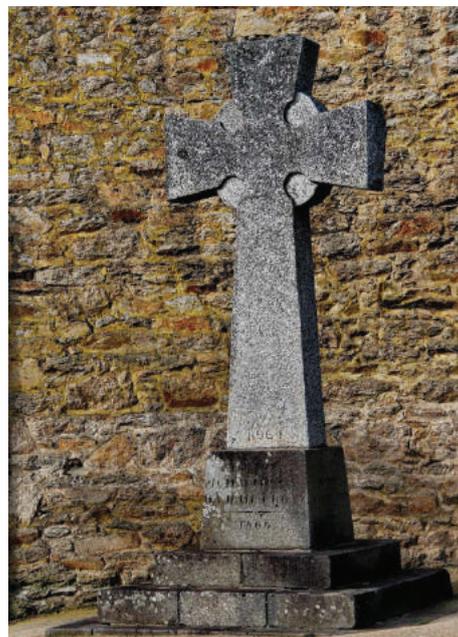
Face 3 : Y LORGERE ET M-Y HOMO EPOUX



FACE 4 : S-- DE FRANÇOIS LORGERE ET  
ANNE MONFORT ÉPOUX



SAINT HERNIN



ROUTE DE CORLAY

# Les croix



VILLE BLANCHE



KERGUINIOU



KERHUELEN



Ploumagoar

## Le calvaire de Guern Huelian ressuscité par deux bénévoles

Le calvaire de Guern Huelian, situé à Ploumagoar, a été ressuscité par deux bénévoles, Laurent Larmet et André Elien. Ce calvaire, qui date de 1850, avait été abandonné pendant de nombreuses années. Les deux bénévoles ont travaillé pendant plusieurs mois pour restaurer le calvaire et le rendre à son état d'origine. Le calvaire est maintenant en excellent état et est une attraction pour les visiteurs de la région.

Une croix en bois  
Le calvaire de Guern Huelian est une croix en bois qui a été restaurée par deux bénévoles, Laurent Larmet et André Elien. Ce calvaire, qui date de 1850, avait été abandonné pendant de nombreuses années. Les deux bénévoles ont travaillé pendant plusieurs mois pour restaurer le calvaire et le rendre à son état d'origine. Le calvaire est maintenant en excellent état et est une attraction pour les visiteurs de la région.



CIMETIÈRE



CROIX PRIGENT



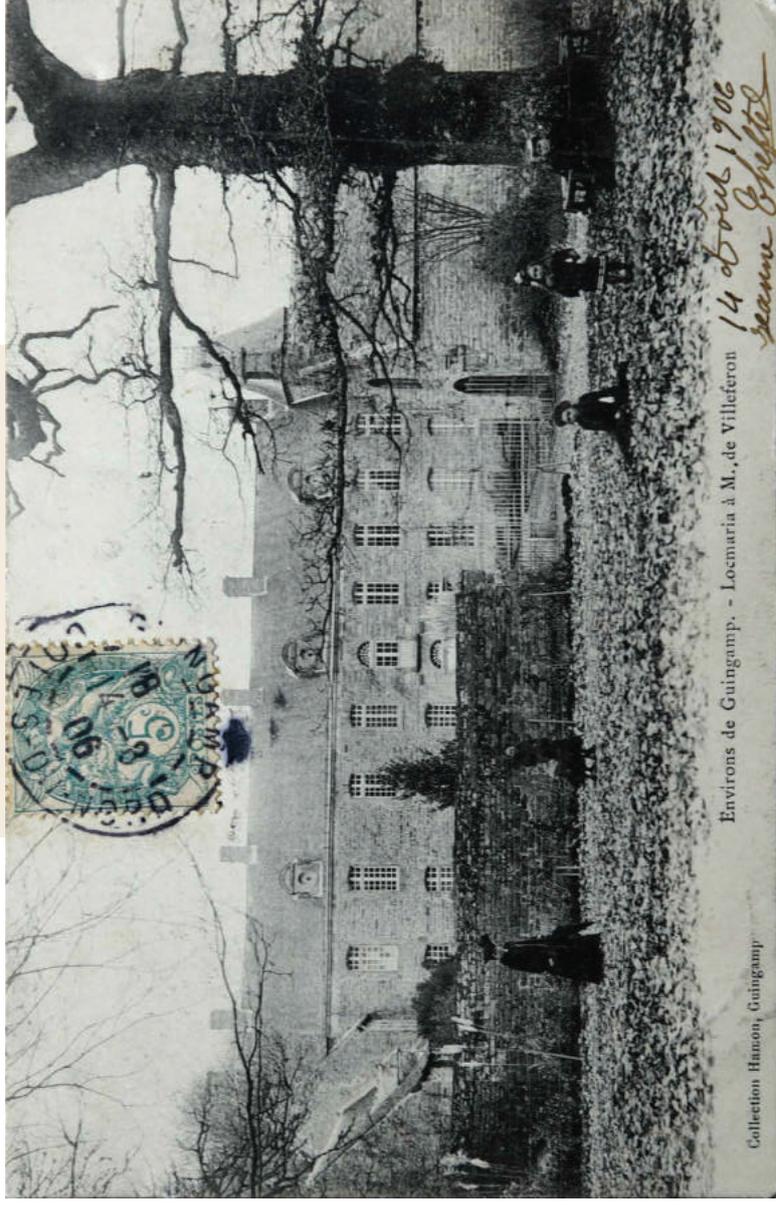
LE REST



# Locmaria



233. — Ploumgoar, près Guingamp (Côtes-du-Nord).  
Locmaria, Croix érigée en 1628 en souvenir de tristes événements.  
J.-B. Barât, édit.-phot., Paris. — Clichié d'appareil Mactenstéin.



Environs de Guingamp. - Locmaria à M. de Villeferon

Collection Hamon, Guingamp

14 août 1906  
Jeanne Gheffier

# La chapelle de Locmaria

**Chapelle Locmaria** : formé du breton « lok » qui signifie lieu, pour désigner en général un endroit consacré, ici en l'occurrence Marie, mère de Jésus. Elle est de plan rectangulaire à chevet à pans coupés. La première chapelle datait de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. La nef a été agrandie en 1832.

La façade nord, est percée d'une porte à arc en plein cintre et de deux fenêtres passantes.



On remarquera de part et d'autre du chevet, deux tabatières qui servent à éclairer le puits de lumière situé derrière le maître autel.



Une pierre sur la face ouest porte la date : 1744, année de sa reconstruction.

# La chapelle de Locmaria



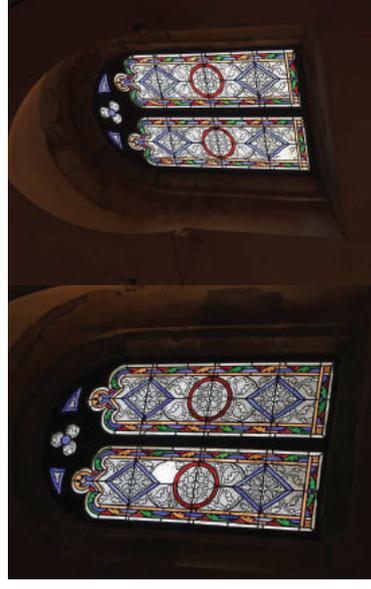
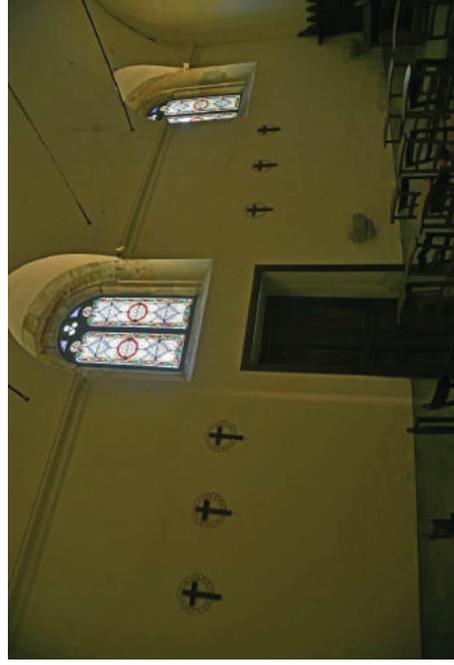
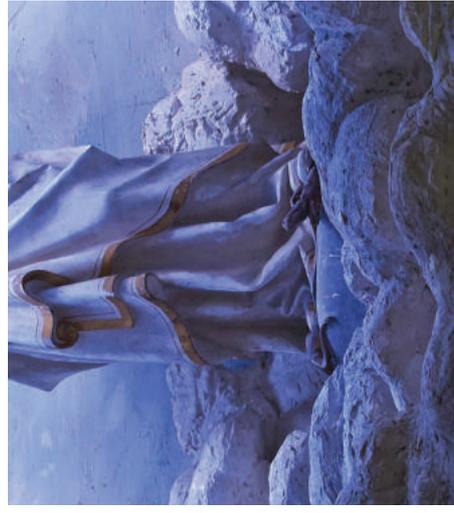
Le maître autel de facture moderne est disposé à la façon tridentine (le prêtre dit la messe, dos aux fidèles).

Devant cet autel, un réemploi d'une partie de table de communion, en fonte (datant du début du XX<sup>e</sup> siècle).

La particularité de cet autel, est une Vierge de l'apocalypse dans une niche éclairée par la lumière naturelle ou puits de lumière. Parfois réalisée à la fin du XIX<sup>e</sup>, début XX<sup>e</sup>.

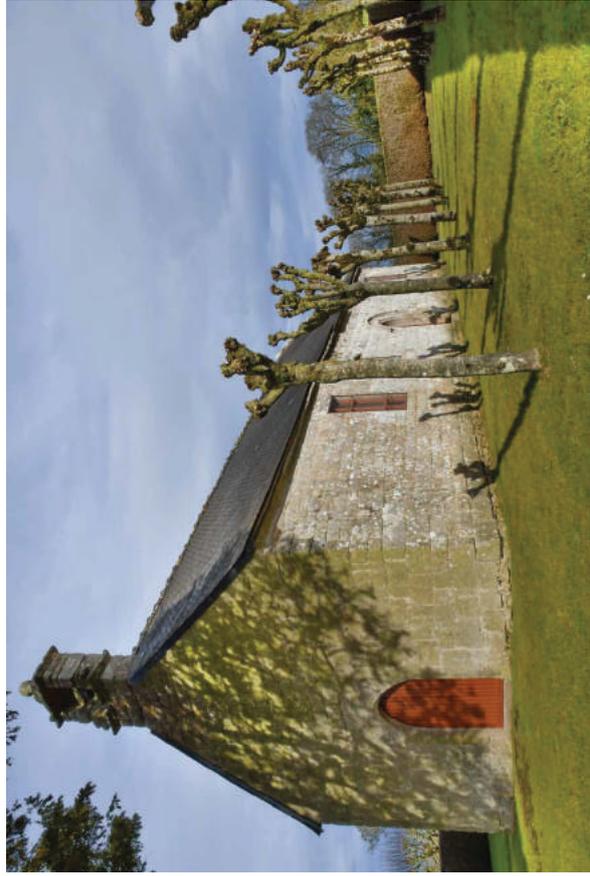
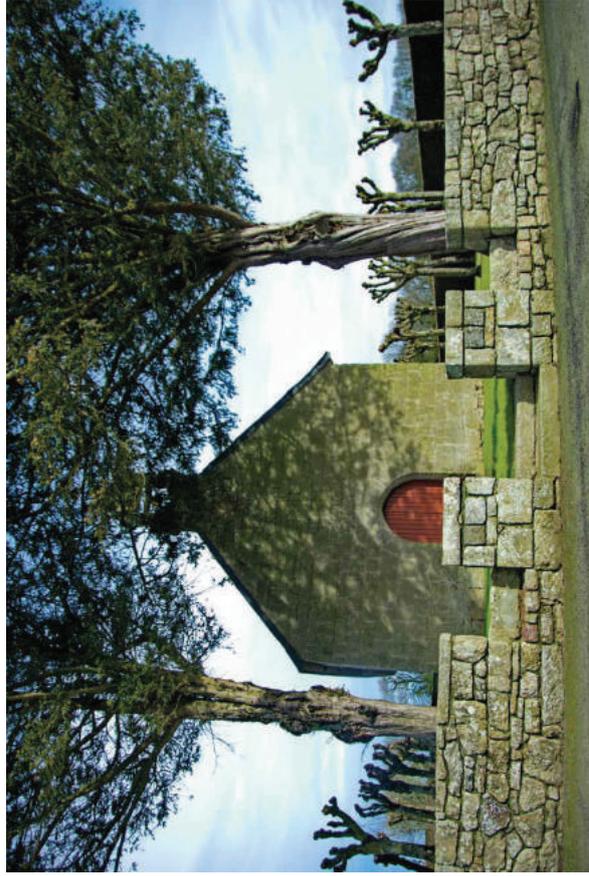
Cette statue de Marie est une saint-sulpicienne en plâtre. Elle porte une couronne, a les mains jointes; elle arrive au ciel après avoir percé les nuages et non sans avoir écrasé le serpent à ses pieds (symbole de Satan et du péché). On la nomme, aussi, la nouvelle Eve, car elle n'a pas succombé au péché originel!

Nos générations précédentes la nommaient également Notre Dame des Neiges (Itron Varia etc'h) car les nuages blancs ressemblent à de la neige; ils faisaient la confusion an erc'h avec an nec'h qui signifie la haut, Notre Dame du Haut (Itron Varia an Nec'h).



Les vitraux composés de verres à motifs géométriques ont une prédominance de couleur bleue, symbole de la pureté de la Vierge, et un peu de rouge symbole de sa royauté spirituelle. Chaque fenêtre est composée de deux lancettes à arc tribolé. Elles sont surmontées d'un petit réseau composé d'un tribolé et de deux écoinçons.

# Sainte Brigitte

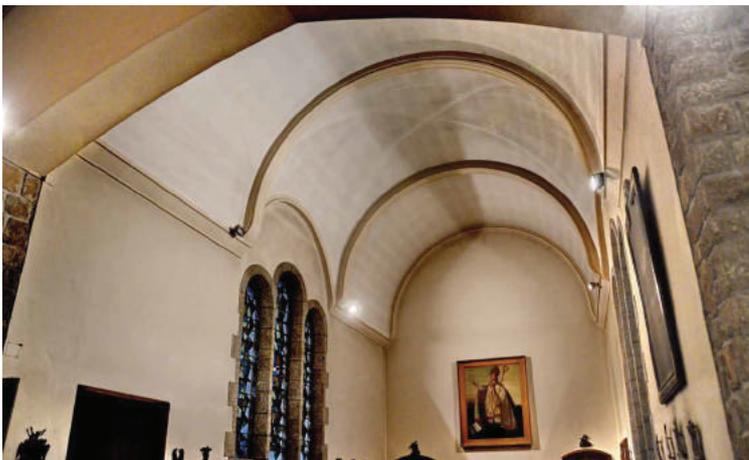




# Kerprat



GUINGAMP-POUMAGOAR (Cr du-N.) — Orphelinat de Kerprat  
Intérieur de la Chapelle

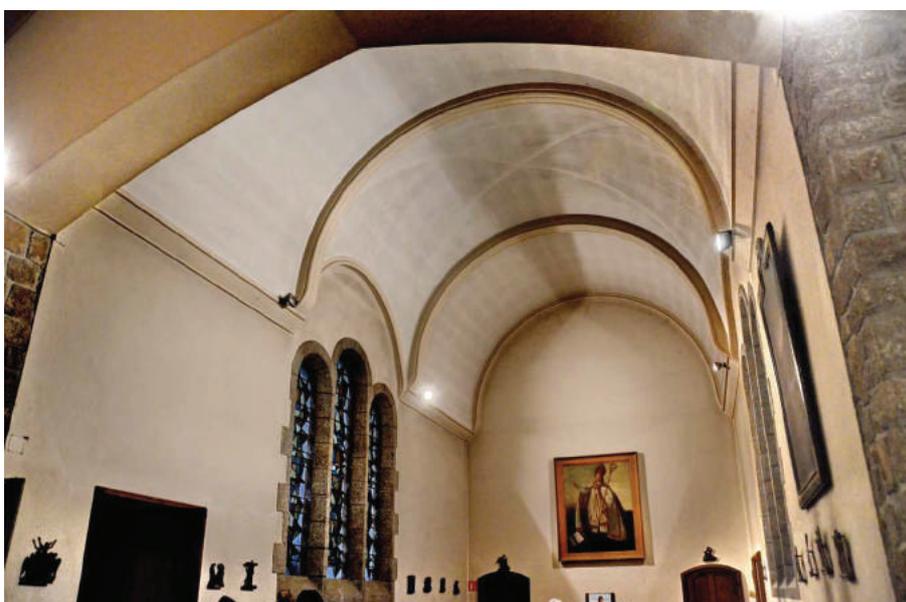


# La chapelle de Kerprat



GUINGAMP-PLOUMAGOAR (Cr du-N.) — Orphelinat de Kerprat  
Intérieur de la Chapelle

Première chapelle utilisée lorsque Kerprat servait d'orphelinat.



Statue en fonte de Jean Marie Vianney, Saint curé d'Ars (1786-1859). Cette statue figure dans le parc pour témoigner que cet orphelinat était sous sa protection. Il avait fonctionné de 1907 à 1970 sous l'égide des religieuses Franciscaines de Seillon à Péronnas (Ain).



# La chapelle de Kerprat

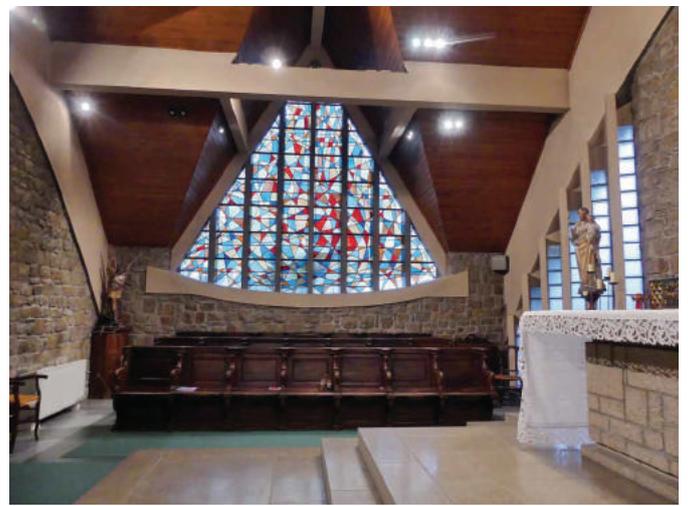
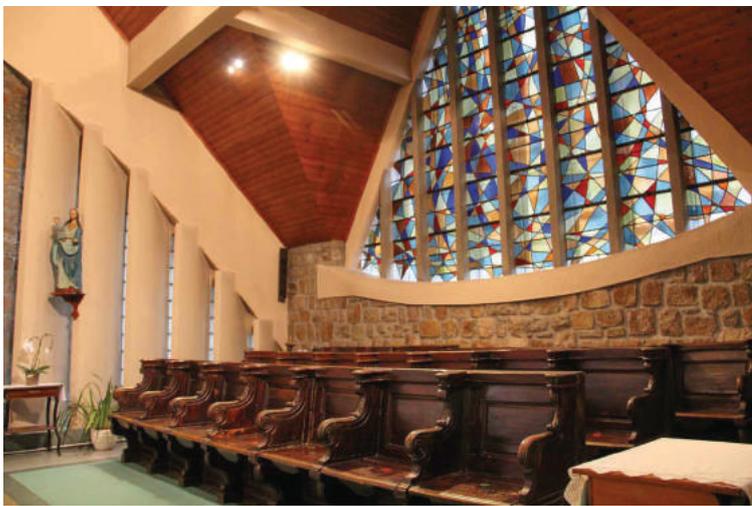


Seconde chapelle, modifiée après le concile Vatican II (1966) et qui a servi aux Augustines jusqu'à leur départ en mars 2021, après 344 ans de présence à Guingamp.

Près de trois siècles et demi ont été marqués notamment par l'activité des Augustines au sein de la vie hospitalière jusqu'en 1994. Elles ont également apporté leur soutien aux plus fragiles à travers l'hébergement d'urgence à une période où le 115 n'existait pas, et elles ont été présentes pour le foyer pour adultes handicapés.

Comme toute communauté religieuse, la vie des Augustines est rythmée par des temps forts de prière collective dans la chapelle :

- 08h30 : les laudes, suivies de l'Eucharistie ;
- 13h30 : l'office du milieu du jour ;
- 18h00 : les vêpres ;
- 20h00 : les complies.



Saint Yves



Saint Yves



Vierge bleue



Vierge



Saint Michel



Saint Joseph

Tabernacle contenant le ciboire et les hosties consacrées dont la porte est ornée d'un agneau crucifère (porte une croix sur laquelle on lit la lettre grecque Alpha et sa tête est auréolée). Une lampe rouge lorsqu'elle est allumée atteste la présence d'hosties consacrées (symbole du Christ).



# Recteurs de la paroisse de 1697 à 1997



En 1697 : **Yves le Bonniec**

De 1697 à 1698 : **Yves le Berre**

De 1698 à 1702 : **Tugdual Séger**

De 1702 à 1708 : **noble Gilles de la Grève**

De 1708 à 1715 : **noble Toussaint Péan**

De 1715 à 1718 : **noble Jean de Grésolles**

De 1718 à 1723 : **Louis Briand**

De 1723 à ? : **Yves Fraboulet**

En 1740 : **le Roy**

De 1740 à 1757 : **Thomas Mordelet**

De 1757 à 1763 : **François Ollivier**

En 1763 : **Guillaume Jannic**

En 1784 : **Joseph Basil**

De 1784 à 1788 : **Rolland Bodrot**

De 1788 à 1790 : **Julien Dedienné.**

**Bertrand Jacques Lepvrier** : 25 nivôse an XII (16 janvier 1804), décédé le 13 août 1805

**François Salaün** : 1805, décédé en 1806.

**François Allonet** : 1806, mort le 24 octobre 1808.

**Sébastien Le Saint** : 23 septembre 1809.

**Jean Pasco** : juin 1827

**François Le Bonniec** : 1840, décédé le 24 octobre 1868

**Toussaint Paillart** : 1<sup>er</sup> septembre 1868, recteur de Pon... ?, le 4 septembre 1872.

**Pierre Riou** : 12 octobre 1872, décédé le 20 mai 1883

**Mathurin Le Chaux** : 31 mai 1883, décédé le 12 mai 1884.

**Pierre Marie Le Bail** : 21 mai 1884, décédé le 1<sup>er</sup> août 1893.

**Jean Louis Bonner** : 8 août 1893, décédé le juin 1908.

**Jean Paturel** : 18 juin 1908, recteur Kermaria le 15 novembre 1925.

**Pierre Jégo** : 15 novembre 1925, mars 1947 ; décédé en 1948.

**Pierre Le Goff** : 20 mars 1947, décédé en juillet 1962.

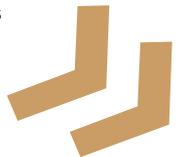
**Guillaume Le Cam** : 7 août 1962, recteur de Plésidy le 1<sup>er</sup> mars 1970.

**Roger Nédélec** : 1<sup>er</sup> mars 1970 recteur de Quemper Guézennec le 1<sup>er</sup> septembre 1982.

**Michel Francke** : 1<sup>er</sup> septembre 1982 ; dernier recteur de Ploumagoar en poste qu'il a quitté le 1<sup>er</sup> septembre 1991. Il est décédé au Cèdre (maison de retraite des prêtres) à St Brieuc le 11 février 2003.

Le curé de Guingamp, **l'abbé Maurice Eouzan** a assuré la charge de la paroisse jusqu'à la fusion en relais paroissial de Ploumagoar, créé en 1997.

Ce réaménagement pastoral diocésain a fusionné 13 autres paroisses du secteur de Guingamp pour former la nouvelle Paroisse Notre Dame de Bon Secours de Guingamp. Cet aménagement pastoral a été réalisé en raison de la société dans laquelle nous vivons et des réalités économiques et sociales mais surtout en raison de la diminution du nombre de prêtres.



# Cantique

## Kantik da Sant Per

Patron Plouvagor (Bro-Dreger)

Ton an diskan : « Ar Pab e Breizh zo Karet »

### Refrain

Monsieur Saint Pierre, ami de Jésus  
Saint Patron de Plouvagor, père aimant.  
Ecoutez nos prières,  
Ouvrez-nous la porte des cieux.

Honneur, louange et bénédiction  
Au Portier du Paradis  
Pierre, l'apôtre choisi  
Pour être le Pasteur de Son troupeau.

Il était déjà pêcheur,  
Lorsque Jésus l'appela :  
« Ce ne sont plus des poissons que tu attraperas,  
Maintenant ce sont des hommes que tu prendras ! »

Quand Jésus marchait sur l'eau,  
Venant vers lui, Pierre demande de l'aide ;  
Homme à la foi tiède, à ce moment pétrifié  
Il déclara : « C'est toi le Fils de Dieu ! ».

Au pays de Césarée, un jour,  
Pierre déclara sa foi.  
Jésus lui dit alors :  
« Simon, tu es Pierre maintenant ».

« Tu es pierre, et sur cette pierre  
Je fonderai mon Eglise ;  
Toutes les puissances de l'enfer  
Contre elle combattront : qu'importe ! ».

Quand notre Sauveur subissait  
Des maux cruels, des coups, du mépris  
Par trois fois Pierre renia son Maître,  
Aussitôt le chant du coq éclata...

Devant tant d'amour Jésus  
dit sans doute « Paissent mes agneaux,  
paissent mes moutons (brebis)  
Tu seras leur pasteur sur terre !

(29 juin) Voici l'heureuse et illustre Fête,  
Fête des Apôtres, vrais princes ;  
Voici l'éclat de lumière  
Dans le monde entier, et à jamais.

Gloire et louange à la Trinité,  
Au Père qui a créé le monde,  
Au Fils, Roi des Apôtres  
Et aussi à l'Esprit Saint.

### Diskan

Aotroù Sant Per, mignon Jezuz  
Patron Plouvagor, tad karus,  
Selaouit ouzh hor pedennoù,  
Digorit dimp dor an nenvoù.

Enor, meuleudi ha bennozh  
Da Borzhier ar Baradoz  
Per, an abostol bet choazet  
Da vezan Pastor E zenved.

Pesketaer e oa da gentañ,  
Ken e c'halv Jezuz anezhañ :  
« N'eo mui pesked a gemeri,  
A-vremañ eo t ud a baki ! »

Pa gerzhe Jezuz war an dour,  
O tont d'e du, Per c'houl sikour ;  
Den damgredus, spontet neuze  
A lâras : « Te eo Mab Doue ! »

E bro Kezaria, un deiz  
Per a zisklerias e feiz.  
Jezuz neuze a lâr dezhan :  
« Simon, te a zo Per breman ».

«Te a zo maen, ha war seurt maen  
Va Iliz a ziazegin ;  
Holl galloudezhioù an ifern  
Enep dezhi stourmo : ne vern ! ».

Pa oa hor Salver o c'houzañv  
Poanioù kriz, taolioù, dismegañs,  
Teir gwech e Vestr Per a nac'has,  
Kan ar c'hilog, raktal tarzhas ...

Dirak kement a garantez Jezuz  
a lavar bep mare :  
« Peur va oaned, peur va zenved,  
O fastor e vi war ar bed !

(29 a-viz Mezheven) Setu ar Gouel eûrus brudet  
Gouel an Ebestel, gwir priñsed ;  
Setu lugern ar sklêrijenn  
Er bed a-bezh, ha da viken,

Klod ha meuleudi d'an Dreinded,  
D'an Tad en deus krouet ar bed.  
D'ar Mab Roue an Ebestel  
Hag ivez d'ar Spered Santel.

# Un peu de sémantique...

**Recteur** : en Bretagne, c'est le titre usuel donné au curé d'une paroisse. En breton, « Aotrou person ».

**Curé** : prêtre catholique qui est chargé de la cure c'est-à-dire qu'il a « charge d'âmes » d'une paroisse. Il est nommé par un évêque, dont il est le représentant et le délégué dans la paroisse. En breton, « Person ».

**Vicaire** : prêtre assistant le curé, en Bretagne, le recteur. Il peut y en avoir un ou deux. En breton, « Kure ».

## Comment était gérée la paroisse ?

Par un conseil de fabrique : il désigne un ensemble de « décideurs » (clercs et laïcs) nommés pour assurer la responsabilité de la collecte et l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction puis l'entretien des édifices religieux et du mobilier de la paroisse : église(s), chapelle(s), calvaire(s), argenterie, luminaire(s), ornement(s), etc. Le terme « Fabrique d'Église » désigne à l'origine une assemblée de clercs auxquels se sont ajoutés, depuis le Concile de Trente (1545-1563), des laïcs, chargés de l'administration des biens de la communauté paroissiale.

Les membres du **conseil de fabrique** (ou « général ») sont des administrateurs désignés plus spécifiquement par les termes de marguilliers ou de fabriciens.

Les revenus de la fabrique provenaient des quêtes, offrandes, dons en nature, loyers et fermages, legs mais aussi de la location des places de bancs dans l'église qui fournissaient un revenu régulier (bien souvent perçu annuellement à date fixe) pour la fabrique.

Par la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905, les fabriques sont supprimées. La loi prévoit la création, au niveau communal, d'associations culturelles de fidèles, pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public du culte. À ces associations seront confiés les bâtiments destinés au culte appartenant à la Nation et la part des biens des fabriques relative exclusivement à l'exercice du culte. L'Église catholique refusera de créer les associations culturelles telles que prévues dans la loi de 1905.

Il faudra attendre 1924 et l'accord sur les associations diocésaines pour débloquer la situation.

# Bibliographie

Plouvagor Hon-Istor de Michel Corlay édité par le Clap.

Symboles des églises. Maurice Dilasser. SPREV.

Cahiers du Conseil de fabrique 1826 - 1906.

Archives diocésaines.

Archives municipales

# Remerciements

**Dominique Brillant**

**Claude Cloarec**, Collectionneur

**Sabine de Dieuleveult**

**Hyacinthe Desjars de Keranrouë**

**Maurice Echevest**, de la paroisse de Guingamp

**Yves Marie Errard**, Archiviste diocésain

**Maurice Lancien**

**Jean Luc Le Guennec**, Association catholique des chefs de famille de Ploumagoar

**Christian Le Huérou**, Photo Passion Ploumagoar

**Françoise et Jacky Lemen**, Association catholique des chefs de famille de Ploumagoar

**Guy Marzin**, Curé de la paroisse de Guingamp

**Allain Perrot**, Regard Objectif

**Jean Louis Pinson**, Collectionneur

**Jean Paul Rolland**, Président des Amis du Patrimoine du Pays de Guingamp

**Patrick Salaün**

**Marie Françoise Le Foll**, Conseillère municipale, membre de la commission culturelle

**Bruno Le Lay**, Maire adjoint, membre de la commission culturelle

**Service culturel / Médiathèque**

**Services techniques**

**PointCom Saint-Agathon**,  
Conception et réalisation  
Sandra Jacquelin et Philippe Lalau